



Արևմտահայկանի Հանրապետանի Ազգային Խորհուրդ

LA FRANCE ET LA QUESTION D'ORIENT

Relations Internationales

(Rapport n°3)

Par Monsieur Arménag APRAHAMIAN
Président du Conseil National Arménien

De Pierre BAZANTAY
1899-1989

Document inédit

UN CONFLIT DE NATIONALITES
AU PROCHE-ORIENT.

LE SANDJAK D'ALEXANDRETTE

1934-1939

Sommaire

Situation politique et Organisation administrative du Sandjak à la veille du conflit Syro-turc.

La crise : ses causes.

Rappels des évènements contemporains : en Europe, au Liban, en Syrie, en Tur..ie

Première phase :

De 1936 à juin 1937, M. DURIEUX étant délégué du Haut-commissaire, l'agitation populaire locale provoquée et entretenue par les propagandes turque et arabe aboutit à faire du Sandjak autonome d'Alexandrette une entité distincte dans la République Syrienne avec l'accord de la S.D.N.

Deuxième phase :

De juillet 1937 à juin 1938, M. GARREAU étant délégué Haut-commissaire, le Sandjak, entité distincte de la république Syrienne fait un essai de vie indépendante qui se termine par un échec sous la pression de l'agitation populaire.

Troisième phase :

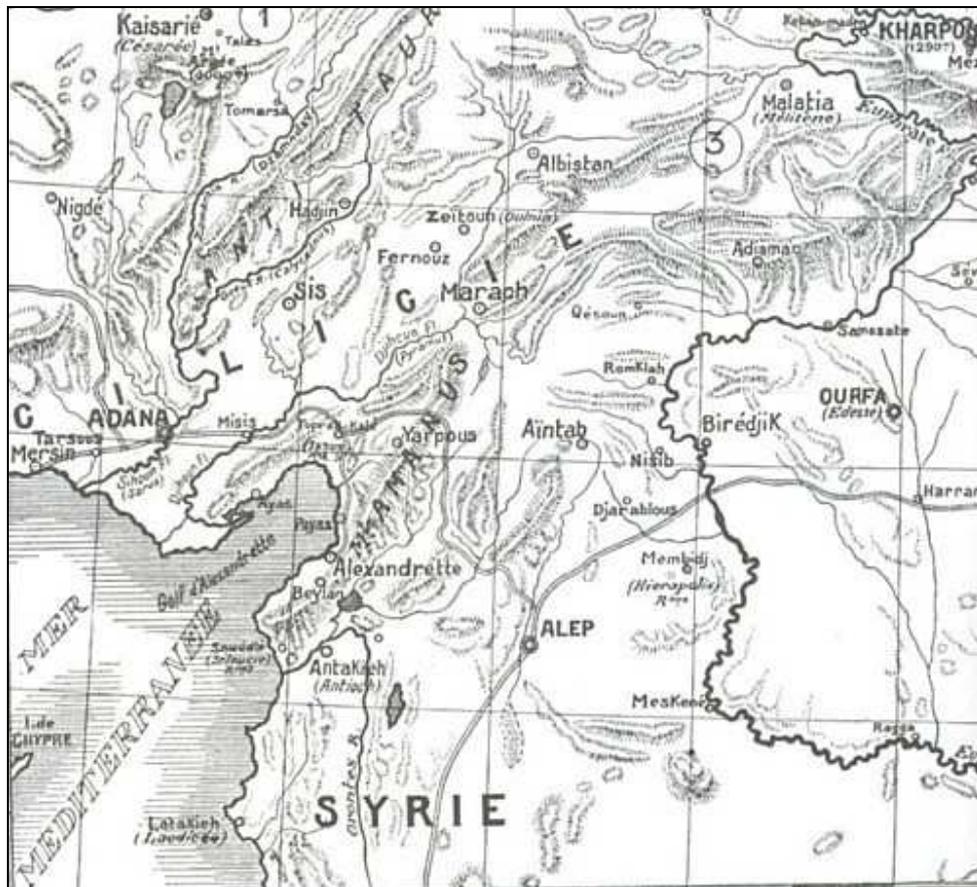
De juin 1938 à 1939, le colonel COLLET représentant l'autorité Française, le Sandjak qui porte alors le nom de Hatay passe rapidement d'un semblant d'indépendance à l'annexion à la république turque.



CONCLUSIONS :

Le gouvernement Français, devant la menace Allemande sur le Rhin ne pouvait sans doute pas faire autrement que de donner satisfaction à la Turquie ; mais les contradictions de notre haute diplomatie aboutirent à compromettre inutilement des gens qui avaient mis leur confiance dans la France et à déplacer sans le régler juridiquement le conflit du Sandjak entre la Syrie et la Turquie.

Situation politique et organisation administrative du Sandjak à la veille du conflit syro-turc :



A la veille du conflit syro-turc, en 1936, le Sandjak d'Alexandrette (470.000 hectares environ) faisait partie des territoires de la République syrienne sous mandat français et jouissait d'un régime autonome au point de vue administratif et financier. En tant que territoire de la République syrienne, le Sandjak participait aux élections législatives et ses députés siégeaient à la chambre syrienne de Damas. Quelques-uns de ces députés firent même partie de certains cabinets syriens en qualité de ministres de l'économie nationale (1).

L'autonomie de Sandjak fut définie à plusieurs reprises par arrêté du Haut Commissaire de la République française en Syrie et au Liban, dont le dernier en date fut l'arrêté n° 3112 du 14 Mai 1930 signé par M. Ponsot. Le Sandjak figure à titre spécial au compte de gestion des intérêts communs. Il assume sa part contributive de toutes charges communes inscrites à ce compte. Il est à ce titre, appelé à faire valoir ses droits et à débattre ses intérêts.

En plus de sa représentation à la Chambre syrienne, le Sandjak était donc pourvu d'un Conseil Administratif local chargé d'établir et de voter le budget.

Le Mandat était représenté dans le Sandjak d'Alexandrette par un délégué du Haut Commissaire qui contrôlait l'administration et apposait son visa sur tous les arrêtés engageant des dépenses.

A côté du Délégué-Adjoint du Haut Commissaire, trois officiers des « Services Spéciaux » (1 à Alexandrette, 1 à Antioche, 1 à Kirik-Khan) le renseignaient sur toutes les questions relatives à la politique et à la sécurité. Leur action variait, bien entendu, avec la personnalité de chacun, mais dans

l'ensemble, ils surent toujours entretenir de bonnes relations avec les notables et les gens du peuple qui s'adressaient fréquemment à eux pour leur demander de les aider à régler les problèmes les plus divers (1).

L'administration locale avait à sa tête un Mutessarif ou Mouhafas (Administrateur) nommé par le Président de la République Syrienne, qui détenait les pouvoirs du Chef de l'Etat par délégation permanente.

Le Sandjak dont le siège était à Alexandrette, se trouvait divisé en 3 Cazas (ou sous-préfectures) : chacun étant administré par un Caymakam nommé par le chef de l'Etat de Syrie. Chaque caza étant divisé en nahiés (cantons) administrés par des moudirs nommés par le Mutessarif du Sandjak :

1- CAZA D'ALEXANDRETTE : 41.217 habitants, formé des nahiés d'Alexandrette et d'Arsouz.

2- CAZA D'ANTIOCHE : 135.893 habitants, formé des nahiés de Souédié, Bitias (Djebel Moussa), Awakié (Karamourt), Karso (Bas Kousseir), Bab-Troun (Moyen Kousseir), Keik-Keuy (Ht Kousseir), Daphné El Ordou et Kessab.

3- CAZA de KIRIK-KHAN: 41.969 habitants, nahiés de Kirik-Khan, Réhanié, Ak-Tépé et Beylan.

au siège central d'Alexandrette, auprès du Mutessarif se trouvaient les services principaux (Finances, Economie, Agriculture, Forêts, Commerce, Industrie-Travaux Publics, Instruction Publique, Hygiène, Service Vétérinaire, Sûreté Générale, Gendarmerie et Justice).

Auprès de chacun des Chefs de services locaux, se trouvait un technicien français. Le seul Service des Finances était directement contrôlé par le Délégué-Adjoint du Haut-Commissaire.

Tous ces Chefs de Service locaux collaboraient avec les techniciens français non point passivement mais avec un réel souci de l'intérêt public auquel il est juste de rendre hommage (1).

Enfin, outre la Gendarmerie et la Police, un bataillon de la Légion Syrienne et un Escadron de Cavalerie légère, sous commandement supérieur français, étaient chargées d'assurer la sécurité du pays.

En pratique, le Mandat s'exerçait par l'intermédiaire du Délégué-adjoint du Haut Commissaire, trois officiers français des services spéciaux, et les six techniciens des services centraux. Cette organisation réussit à donner à la circonscription la paix et la sécurité la plus complète pendant 15 ans ; elle lui avait donné une législation régulière et jeté les bases d'un équipement moderne.

La crise : ses causes.



M. Durieux, délégué-adjoint du Ht-Commissaire (en chapeau), à sa droite, S.E. Mohamed Adali.

Du début de l'occupation française (1919) et de l'établissement du Mandat français, il se constitue lentement deux groupements dans le Sandjak d'Alexandrette :

L'un de langue turque,
L'autre de langue arabe,

dont le nationalisme opposé va en augmentant à mesure que s'affermissent, au Nord, la Turquie Kémaliste et au Sud, les Etats Arabes.

Rappel des évènements contemporains :

En Europe :

1933, accession de Hitler au pouvoir en Allemagne.

1934, émeutes parisiennes du 6 février 1934.

1935, plébiscite de la Sarre rattachée à l'Allemagne.

1936, élections françaises du 3 mai 1936. Front populaire.

En Syrie et au Liban :

2 Janvier 1934 : Démission du Président de la République Libanaise, M. Charles DEBBAS, et nomination par arrêté du Haut-commissaire français, de M. HABBIB EL SAAD, à la Présidence de la République Libanaise pour un an.

14 Juillet 1934 : Arrivée du Pétrole d'Irak à Tripoli par le pipe-line.

2 Novembre 1934 : Suspension sine die du parlement syrien par arrêté du Haut Commissaire Français.

Juillet à Décembre 1935 : Installation de 20.000 Assyro-Chaldéens émigrés d'Irak sur les bords du Khabour.

Janvier 1936 : Violentes manifestations nationalistes arabes à Damas et en Syrie.

20 Janvier 1936 : Election de M. Emile EDDE à la Présidence de la République Libanaise.

2 Mars 1936 : Accord entre le Haut Commissaire Français (M. de MARTEL) et le bloc nationaliste de Syrie (présidé par HACHEM BEY EL ATASSI) pour l'envoi d'une délégation

(Wafd) à Paris en vue de négocier un traité franco-syrien qui se substituerait au Mandat.

Rappel des évènements contemporains en Cilicie : 1ère partie :

En Cilicie :

La révolution kémaliste (sociale, politique, culturelle, religieuse) se poursuit. Des troubles graves se produisent au Kurdistan et dans la région du Marach. Le 1er juillet 1935, condamnation des rebelles par le Tribunal d'Adana (25 à morts, 57 aux travaux forcés à perpétuité).

La rivalité arabo-turque (1) existe dans le Sandjak d'Alexandrette du fait que la population de cette région comprend deux blocs linguistiques important :

- a) l'un de langue arabe avec 99.163 habitants (en 1936) ;
- b) l'autre de langue turque avec 85.274 habitants (en 1936). Il existe, en outre, 28.857 Arméniens, 4.831 Kurdes et 954 Tcherkesses.

La langue étant avec la religion (2) le lien le plus puissant qui unit les individus aux groupement ethniques, il en résulte que la sympathie du groupement arabe va plutôt vers les nations arabes du Sud : Syrie, Irak, Palestine, Egypte.

Au temps de l'Empire Ottoman, le Sandjak d'Alexandrette ne formait pas une circonscription administrative distincte, la dénomination du « Sandjak « Sandjak d'Alexandrette » n'existait même pas. La région ainsi nommée aujourd'hui faisait alors partie du vilayet d'Alep et l'on ne garde aucun souvenir du conflit violent ayant mis aux prises en ce temps-là les Turcs. Certes, les Turcs avaient les yeux tournés de préférence vers Constantinople où l'élite sociale allait poursuivre des études supérieures, tandis que les Chrétiens de langue arabe étaient en relations fréquentes avec Damas où résidait leur Patriarche. Les Alaouites (de langue arabe) restaient confinés sur leurs terres.

Les Turcs, maître du pays, jouissaient pourtant d'un grand nombre de privilèges : seule, leur langue était enseignée à l'école officielle ; la plupart des fonctionnaires étaient d'origine Turque ; la plupart des grands propriétaires fonciers étaient également des Turcs. Les Arabes s'accommodaient tant bien que mal de cette situation et il n'y avait pas de conflits violents. Il y avait parfois coopération politique ; c'est ainsi que le curé de la paroisse Chrétienne Orthodoxe d'Antioche faisait partie pendant la guerre de 1914-1918, du comité Turc « Union et Progrès » de la ville.

Rappel des évènements contemporains en Cilicie : 2ème partie :

En Cilicie :

Les seuls conflits sanglants dont on garde un souvenir d'avant-guerre de 1914-1918, fut celui de 1894 à 1901, au cours duquel des Arméniens furent massacrés à Antioche, mais il ne s'agit là ni d'un conflit local, ni d'une rivalité arabo-turque, et celui des massacres d'Arméniens en 1909 à Adana, il s'agit là d'un véritable génocide prélude au génocide de 1915 à 1923.

En 1919, il y eut même collaboration entre les Arabes partisans du Fayçal et les Turcs Kémalistes pour s'opposer à l'établissement du mandat Français dans la région d'Antioche. Mais cette union était toute superficielle : la scission entre Arabes et Turcs commença dès 1920. Il y eu à cette date une véritable guerre civile entre Turcs Sunnites et Arabes Alaouites. Les Sunnites du Haut Kousseir attaquèrent le

village de Djillié près de Souédié et brûlèrent la maison du plus grand chef alaouite de cette région, Cheik Marouf.

Cette scission entre Turcs et Arabes alla en s'aggravant à mesure que se solidifiaient au Sud, la Syrie Nouvelle, et au Nord, la Turquie Kémaliste.

Le 20 Octobre 1921, pour la première fois, la question du Sandjak d'Alexandrette était posée dans un acte international, le traité d'Angora, dont l'article VII stipule ce qui suit : « Un régime administratif spécial sera institué pour la région d'Alexandrette, les habitants de race turque de cette région jouiront de toutes facilités pour le développement de leur culture ; la langue turque y aura le caractère officiel », c'est ce qu'on appelle la capitulation et le renoncement du mandat de protectorat des populations arméniennes de Cilicie par le gouvernement français.

C'est sur ce texte et les lettres annexes que le conflit allait éclater 15 ans plus tard.

Après la signature du traité d'Angora, les Turcs s'occupèrent de leurs réformes intérieures en Anatolie (administratives militaires, religieuses, culturelles) sans s'immiscer directement dans les questions politiques du Sandjak, avec lequel ils restaient toutefois en relations permanentes.

Rappel des évènements contemporains en Cilicie : 3ème partie :

En Cilicie :

Les journaux turcs : Tan Cumhuriyet, Wakit, Son Posta, Ulus, etc., pénètrent régulièrement dans les familles, maintenant la liaison spirituelle avec le monde turc ; la jeunesse se mit à lire avec enthousiasme les ouvrages des nouveaux écrivains, Yakup Kadri, Refik Halid, Nazim Hikmet, Faruk Nafiz, Ethem Izzet, Etc. Beaucoup de familles étaient en outre divisées en deux tronçons : l'un en Turquie de nationalité turque, l'autre en Syrie de nationalité syrienne ; et ces deux tronçons restaient, bien entendu, en relations fréquentes de part et d'autre de la frontière ; un grand nombre d'étudiants allèrent compléter leurs études en Tur., puis leurs diplômes obtenus, s'installèrent en Anatolie, soit dans les carrières privées, soit dans l'administration de l'état.

C'est ainsi qu'en 1936, on trouvait en Turquie :

Elèves originaires du Sandjak :

- 34 dans les lycées,
- 2 dans les écoles d'agriculture,
- 1 dans les écoles vétérinaires,
- 5 dans les écoles de médecine,
- 2 dans les écoles de pharmacie,
- 6 dans les écoles de droit,
- 2 dans les écoles d'ingénieurs,
- 13 dans les écoles militaires.

Bien entendu, les réformes religieuses, linguistique, administratives, qui « modernisaient la Turquie », flattaient l'amour-propre racial de cette jeunesse et l'enthousiasmaient.

La presse, la radiophonie, la littérature nouvelle, les relations de familles, les bourses scolaires généreusement accordées aux jeunes gens du Sandjak, tout cela contribuait à accroître chez les turcophones, la sympathie à l'égard de la République Kémaliste.

Enfin, beaucoup de grands féodaux turcs de l'Amouk, soit par incurie, soit à la suite de mauvaises récoltes se ruinaient lentement tandis que leurs propriétés lourdement hypothéquées passaient aux mains

des Arabes, leurs fermiers de la veille. La plupart d'entre eux, passèrent en Turquie et formèrent un noyau de mécontents qui préparaient le renversement du mandat, espérant qu'à la faveur d'un nouveau régime, ils se débarrassaient de leurs hypothèques et recouvreraient intactes leurs propriétés. Leur patriotisme dont ils devaient plus tard faire l'étalage, était en définitive, à base de gros sous.

Seules, les réformes laïques du nouveau régime, faillirent lui aliéner les sympathies des générations âgées et des familles influentes. Mais avec le temps, l'antipathie des gens pondérés à l'égard de la République laïque du Nord alla en s'atténuant et l'on ne vit plus de l'autre côté de la frontière qu'un grand pays conduit par un grand chef qui réussissait tout ce qu'il entreprenait. Cette admiration de la Tur..ie ne s'implanta donc pas d'un seul coup dans la communauté turque du Sandjak : en 1921 et 1922, les Kémalistes ne formaient d'ailleurs qu'un petit groupe qui alla en grossissant à mesure que le régime kémaliste se cristallisait en Tur..ie, à mesure aussi que le sentiment national arabe se développait chez les Alaouites et les Chrétiens de langue arabe ; car pendant que les jeunes gens de langue turque suivaient la presse turque, allaient poursuivre leurs études en Turquie, s'installaient comme fonctionnaires en Anatolie, admiraient le mouvement réformateur kémaliste, les jeunes gens de langue arabe lisaient les journaux de Beyrouth, de Damas et d'Égypte, allaient poursuivre leurs études à l'Université Syrienne, s'installaient comme fonctionnaires dans l'administration Syrienne, admiraient les efforts des nationalistes syriens qui luttait pour l'indépendance, sympathisaient avec les arabes palestiniens luttant contre le sionisme et célébraient avec enthousiasme, le succès de l'Irak et de l'Égypte marchant vers l'indépendance.

Il se forma donc simultanément deux blocs linguistiques, culturels, nationaux adverses, qui se préparaient à la lutte en s'épiant et en surveillant les sympathies des agents français du mandat. Mais dans chacun de ces deux groupements, des profondes divisions intérieures subsistaient.

Chez les Turcs, il y avait :

- a) Les autonomistes pro-syriens, partisans d'une certaine collaboration avec Damas.
- b) Les Kémalistes irrédentistes, partisans de l'annexion du Sandjak à la Turquie.
- c) Les Kémalistes, partisans de l'indépendance absolue du Sandjak.

Les autonomistes, d'abord les plus forts, furent lentement évincés par les Kémalistes qui, pour abattre leurs adversaires, engagèrent contre eux une lutte à la fois politique, et sociale. Les Autonomistes pro-syriens représentaient, en effet, le monde conservateur : grands propriétaires fonciers et d'immeubles construits, qui s'appuyaient sur l'influence de clergé musulman sunnite. Les Kémalistes agitèrent contre ceux qui possédaient ainsi la richesse et le pouvoir les théories démocratiques et sociales sur lesquelles la nouvelle Turquie déclare s'appuyer, et lentement les artisans, les petits commerçants, la jeunesse des écoles(1) vinrent grossir les rangs des Kémanistes qui se groupaient autour du journal turc d'Antioche, le Yeni Gûn et dans les locaux du « Genç Spor Klübü », le cercle sportif de la jeunesse.

Du côté arabe, les divisions étaient encore plus profondes :

Il y avait d'abord les divisions d'ordres religieux :

- a) Les chrétiens orthodoxes et catholiques de langue arabe, au nombre de 14.105 en 1936.
- b) Les musulmans sunnites de langue arabe au nombre de 22.461 en 1936.
- c) Les musulmans alaouites de langue arabe au nombre de 62.123 en 1936.

Et dans chacun de ces trois groupements existaient encore des divergences d'ordre politique :

Les uns étaient partisans du maintien indéfini du mandat français, les autres étaient partisans de l'indépendance absolue de la Syrie et se rattachaient au Bloc Nationaliste arabe de Damas, d'autres, enfin, considéraient l'indépendance de la Syrie comme un premier pas vers la création d'un empire arabe et se rattachaient à la ligne d'action nationale « Ousbet Ahmal Kaoumi ». Rien

n'était donc bien cohérent, sinon que tous se déclaraient Arabes en face de Turcs qui se déclaraient Turcs.

Lentement cependant la ligue d'Action Nationale groupait les éléments les plus jeunes et les plus actifs des villes pendant que simultanément, du côté turc, les Kémalistes évinçaient les Autonomistes pro-syriens.

Ces forces en présence devaient donc nécessairement se heurter, mais pour cela il fallait :

- 1°) un prétexte sérieux ;
- 2°) que le mandat facteur d'équilibre fût affaibli.

Rappel des évènements contemporains en Turquie : 4ème partie :

En Cilicie :

Mars 1934 - Dès 1934, les escarmouches commencèrent. Le 26 mars 1934, à l'occasion du passage par Antioche du Vali turc d'Ain-Tab, les Kémalistes organisèrent une grande manifestation qu'il était difficile d'interdire étant donné les relations amicales qui existent entre la France et la Turquie. Ce jour-là, ou plutôt cette nuit-là, car la manifestation se déroula à l'arrivée du Vali à 9 heures du soir, les Kémalistes sentirent leur cohésion et résolurent d'utiliser leurs forces à la première occasion. Leur hardiesse alla en croissant sans cesse : ils célébrèrent avec enthousiasme toutes les fêtes turques : fête des fleurs, fête de la République, fête de l'indépendance. On y portait la cocarde turque rouge et blanche ou bien l'effigie de Mustapha Kémal Pacha à la boutonnière. On y prononçait de vibrants discours et on adressait des télégrammes de félicitations aux personnalités turques d'Ankara. A plusieurs reprises même, certains exaltés s'en prirent aux militaires du 3ième bataillon de la Légion Syrienne en garnison à Antioche, recrutés pour la plupart parmi les Alaouites et les Arméniens.

Juillet 1936 : Au cours de l'une de ces bagarres qui eut lieu le 7 juillet 1936, les manifestations s'avancèrent jusqu'au voisinage de la caserne, des pierres furent lancées, il y eut des coups de poignards, et peu s'en fallut que l'armée n'intervint pour rétablir l'ordre.

Les Arabes sentaient leur faiblesse et la nécessité de l'union, mais au lieu de s'en prendre à eux-mêmes et de s'unir pour être forts, ils accusaient les Français de favoriser l'irréductibilisme turc. Les journaux de Damas et de Beyrouth entreprirent une violente campagne, mais à part cette agitation littéraire et un essai de création d'un cercle arabe, ils ne réussirent pas à créer l'union qui leur était nécessaire, elle ne devait se former que plus tard, pendant la période aiguë de la crise Syro-Turque, au mois de janvier 1937.

Rappel des évènements contemporains en Cilicie : documents photographiques :

En Cilicie :

Manifestations turques dans les rues d'Antioche.





Ci-dessous : Manifestations des élèves de langue turque du lycée d'Antioche

Sur la route conduisant au lycée



Sur le campus du lycée. Ci-dessous



Ci-dessous : sur la route de Souédié.



Ci-dessous : devant la résidence du délégué du Ht- Commissaire.



Première phase : 1936.

De 1936 à juin 1937, M.DURIEUX étant délégué du haut-commissaire, l'agitation populaire locale provoquée et entretenue par les propagandes Turque et Arabe aboutit à faire du Sandjak autonome d'Alexandrette une entité distincte dans la République Syrienne avec l'accord de S.D.N.

Juin 1936 :

Les préliminaires prochains du conflit datent du mois de juin 1936, donc antérieurement à la signature du projet de traité franco-syrien qui devait avoir lieu le 9 septembre de la même année. La presse turque engage alors une campagne, non contre la France dont elle ne parle qu'avec respect, mais contre certains fonctionnaires français et syriens du mandat : l'inspecteur et le chef de service de l'instruction publique, le Directeur des Finances, en particulier. On reprocha au service de l'instruction publique de porter préjudice à la culture turque en acceptant la suppression de quelques écoles de villages, en engageant au lycée d' Antioche, des professeurs inscrits sur la liste des 150 interdits de séjour, en interdisant l'usage de certains manuels scolaires turcs, en publiant des statistiques où la population turque était arbitrairement diminuée à l'avantage des Arabes, en substituant au lycée d'Antioche le français au turc comme langue véhiculaire de l'enseignement scientifique ; et l'on proclama que, pour sauver la culture turque menacée, on n'hésiterait pas à fonder une école privée purement turque dans la ville d'Antioche. On reprocha au Directeur des finances de poursuivre un plan tendant à appauvrir les propriétaires turcs pour que leurs terres soient achetées par les Arabes ; on lui reprocha de ne recruter dans son service que des agents d'origine alaouite, etc.. Mais ces attaques étaient individuelles et elles étaient publiées surtout par les journaux turcs en Syrie : le Yeni Gun d'Antioche et le Yildiz de Beyrouth.

Septembre 1936 :

La presse de Turquie n'entra de plain-pied dans la lutte qu'après la signature du projet de traité franco-syrien, et plus exactement après les déclarations faites le 23 septembre 1936 par S.E. Hachem Atassi, Président du Wafd syrien, à son passage à Ankara, relativement à l'autonomie du Sandjak d'Alexandrette sous la souveraineté syrienne.

Sous d'énormes manchettes, les journaux d'Ankara et de Constantinople déclarèrent que jamais la Turquie n'accepterait de la domination de la Syrie arabe sur la région « Turque » d'Alexandrette, que la

Turquie voyait d'un bon poil l'indépendance de sa soeur syrienne délivrée des « fonctionnaires colonisateurs » ; mais il fallait que cette même Syrie comprit la nécessité de l'indépendance du Sandjak, que la France libérale ne manquerait pas de comprendre le point de vue turc en acceptant l'indépendance du Sandjak au même titre que celle du Liban, enfin que si la France faisait des difficultés, c'est que le quai d'Orsay était trompé par les agents du mandat « colonisateurs déguisés. »

On analysa avec passion les termes du traité d'Angora (1) et on insista sur certaines lettres annexes dans lesquelles il était question de l'utilité qu'il y aurait d'accorder au Sandjak un pavillon rappelant le drapeau turc et à concéder à la Tur..ie un certain nombre d'avantages d'ordre économique dans le port d'Alexandrette.

La presse attaquait tous ceux dont l'autorité morale aurait pu arrêter un mouvement populaire dans le Sandjak : M.DURIEUX, délégué-adjoint du haut-commissaire, tout spécialement. On lui reprocha de violer l'esprit du traité d'Angora en confiant les postes importants de l'Administration, le service des finances en particulier, à des fonctionnaires Alaouites au lieu de les confier aux Turcs ; on lui reprocha d'agir sur les hommes politiques du Sandjak pour séparer cette région de la République Syrienne afin de la placer sous l'administration directe de la France en constituant une sorte de territoire sous protectorat dont il serait le Gouverneur ; et l'on opposait l'activité des fonctionnaires français du mandat aux directives libérales que ne pouvait manquer de donner le Gouvernement de Front Populaire de la République Française.

Cette campagne de presse ne pouvait manquer de déterminer un mouvement de rébellion, mais ce mouvement de se dessinait vraiment pas vite, seule, la jeunesse des écoles et quelques artisans manifestaient leurs sentiments pro-turcs en portant à la boutonnière des cocardes aux couleurs turques et en chantant des hymnes patriotiques turcs. Le reste du pays restant dans l'expectative. Mais l'inquiétude allait tout de même en grandissant chez les arabes et chez les Arméniens.

Octobre 1936 : Vers le milieu d'octobre 1936, certains propagandistes changèrent de méthode : ils firent répandre à Antioche et dans les villages, la nouvelle que la France, qui s'était engagée vis-à-vis de la Syrie à lui conserver le Sandjak, ne pouvait juridiquement en accepter la rétrocession à la Tur..ie, mais qu'elle ne verrait pas d'un mauvais oeil d'être mise en face d'un fait accompli, à la suite d'un coup de force de l'armée turque envahissant brusquement la région. On parlait de régiments et de divisions campés à la frontière de Payas à Islahyié, tout prêts à intervenir.

Ces bruits trouvèrent créance dans la foule et les meneurs affirmèrent qu'ils prenaient les noms de tous ceux qui ne se montraient pas favorables à la Turquie et le manifestaient en conservant le tarbouch au lieu de porter le chapeau ou la casquette, emblème de la Turquie nouvelle. Ce fut alors une véritable panique parmi les turcophones qui, pour des raisons sociales et religieuses, s'opposaient jusqu'alors au Kémalisme et soutenaient les députés Autonomistes pro-syriens. On trembla devant les représailles éventuelles et tout le monde : paysans en « abayes » et artisans en « gombaz » se mit à porter chapeaux ou casquettes.

Dans les autres communautés, les Chrétiens apeurés restaient dans l'expectative et, certains Alaouites du quartier de Dort-Ayak, à Antioche, se réservèrent des sympathies chez leurs voisins des quartiers turcs. Tous ceux qui, parmi les Arabes, avaient résolu de tenir tête et de répondre à l'agitation turque par l'agitation arabe, se groupèrent dans la ligue d'Action Nationale Arabe qui entreprit de répondre aux Turcs par leurs procédés. Pour se dénombrier et afficher leurs opinions politiques, les turcs avaient abandonné le tarbouch et portaient le chapeau ; les Arabes de la ligue d'Action Nationale abandonnèrent eux aussi le tarbouch et portèrent le bonnet de police irakien « la sidara », symbole de l'Arabie indépendante.

Les turcs parlaient de la force de la Tur..ie nouvelle ; les Arabes répondaient que l'Empire Arabe de l'Égypte à Baghdad saurait parfaitement tenir tête à la Turquie ; les turcs portaient des cocardes rouges et blanches, les Arabes répondirent par des cocardes vertes et blanches. Enfin, il fut décidé qu'à chaque manifestation turque dans la rue, répondrait une manifestation arabe. Les partisans de la Ligue

devenaient ainsi de jour en jour plus nombreux et leur cercle situé au quartier d'Affan réunissait chaque soir une foule ardente et énervée.

Du côté turc, l'ancien cercle sportif « le Genç Spor » qui réunissait surtout des jeunes gens, ne suffisait plus, on créa donc un nouveau club sur le modèle des institutions turques, que l'on nomma : « Maison du Peuple », et qui devait être le centre du mouvement d'indépendance du Sandjak.

De part et d'autre, on se préparait à la lutte et l'on attendait que l'adversaire commençât.

Les partisans de l'indépendance résolurent pour prendre position, de boycotter les élections législatives syrienne qui devaient avoir lieu les 14 et 15 novembre 1936, pour le premier degré, et le 30 novembre, pour le second degré. Ils escomptaient que leur abstention ne permettrait pas d'obtenir le quorum requis pour des élections valides, qu'ils montreraient ainsi à la Syrie, à la France, à la S.D.N, qu'ils formaient la masse de cette région, et que ce serait une sorte de plébiscite par la négative Syrienne. Mais pour cela, il fallait entretenir l'enthousiasme pendant un mois et l'on décida de célébrer d'une manière exceptionnelle la fête de la République turque du 29 octobre.

Ce jour-là, les souks turcs de la ville d'Antioche restèrent fermés ; les familles, au lieu d'envoyer leurs enfants en classe, les retinrent à la maison ; les élèves de la section turque des garçons manifestaient en ville en portant à la boutonnière des insignes aux couleurs turques ; les jeunes filles du cours complémentaires s'absentèrent en bloc et se mêlèrent aux réunions publiques ; des discours furent prononcés célébrant la grandeur de la Tur..ie Kémaliste. Ce fut une grosse émotion parmi les arabes, et ceux-là mêmes qui, au moment de l'agitation nationaliste arabe de Damas, en janvier et février de la même année, avaient protesté contre la tyrannie du mandat français, reprochaient alors à ce même mandant de se montrer trop débonnaire et trop faible, sans se douter que le projet de traité franco-syrien, en envisageant la suppression du mandat dans un avenir prochain, avait considérablement diminué la force des agents du mandat, appelés à disparaître bientôt. La presse arabe, qui avait jusqu'alors obéi à un mot d'ordre du bloc national en se montrant réservée et prudente sur la question du Sandjak, commença à s'énerver.

Octobre 1936 :

Le cours complémentaire des jeunes filles d'Antioche dont les élèves absentes en bloc le 29 octobre fut fermé « sine die » le 31 octobre. Mais, comme bien l'on pense, cette mesure devait avoir immédiatement les répercussions dans ce monde exalté par une campagne de presse de deux mois et l'activité des propagandistes de la Maison du Peuple.

Novembre 1936 :

Le 2 novembre, les élèves de la section turque du lycée de garçons se mettaient en grève sine die pour protester contre la fermeture du cours complémentaire de jeunes filles. Les Arabes de la ligue nationale répondirent, d'abord discrètement, et le 6 novembre au soir, quelques-uns d'entre eux firent jouer sur un phonographe l'hymne national syrien dans un café situé à la limite du quartier alaouite de Dort-Ayak et des quartiers turcs.

Il s'ensuivit une violente bagarre où les Arabes laissèrent 4 blessés.

Le 7 novembre, dans la matinée, une nouvelle bagarre éclatait au quartier alaouite d'Affan entre Alouites pro-syriens et quelques Alouites turcophiles. Le 10 novembre, le procureur du tribunal d'Antioche était attaqué dans la rue et grièvement blessé par des agresseurs en casquettes. Enfin, ce même jour, toutes les écoles primaires de langue turque du Sandjak se mettaient en grève.

Et pendant que les Kémalistes turcs évinçaient leurs adversaires Autonomistes pro-syriens, les Arabes continuaient à se déchirer et à attaquer le mandat. Entre le chef de la Ligue d'Action Nationale d'Antioche et les personnalités arabes influentes de la région, existait en effet un grave antagonisme

social. Les Ligueurs, dans leur désir de progrès rapides, prêchaient volontiers la lutte contre ceux qui détiennent la richesse, le pouvoir, l'influence religieuse, et leurs adversaires les traitaient de communistes ; tantôt ils attaquaient le mandat français en exaltant l'idée d'une Syrie indépendante et d'un Empire Arabe qui ferait renaître les fastes des Ommeyyades, et leurs adversaires les traitaient alors de fascistes.

Au fond, ce qu'ils voulaient confusément, c'était grouper les Arabes (Sunnites, Alaouites et Chrétiens) pour en faire une force politique.

Le chef de cette organisation arabe, Zéki Arsouzi(1), séduisit la jeunesse par la facilité de sa parole et sa brillante imagination ; sa simplicité lui attira la sympathie d'humbles ; sa pauvreté lui fit une réputation d'intégrité qui lui attira de nouveaux partisans ; bref, ce jeune homme devint rapidement le chef incontesté de la jeunesse arabe des villes. En face de lui, dans le monde arabe, il y avait tous ceux qui se défiaient de son imagination, ceux qui, concevant bien les avantages du mandat, hésitaient à demander l'indépendance de la Syrie, ceux qui, acceptant en dernière heure l'indépendance de la Syrie, considéraient comme une chimère l'idée d'un Empire Arabe, ceux qui préféraient les satisfactions du propriétaire à celles d'une société collectiviste, ceux qui, devenus fonctionnaire et en sécurité, ne concevaient qu'avec inquiétude l'idée d'un bouleversement politique et social, ceux qui préféraient la tranquillité dans une petite Syrie à la gloire dangereuse d'un Empire Arabe ; tous ces gens-là étaient raisonnables mais timides ; Zéki Arsouzi, lui, n'hésitait pas.

Cependant, ces divisions parmi les Arabes aidaient considérablement les propagandistes turcs qui, encouragés par le discours prononcé à l'ouverture de la session parlementaire par le Président ATATURK (nouveau nom de Mustapha Kémal), ne connaissaient plus aucun frein. Celui-ci avait, en effet, déclaré « qu'il attachait la plus grande importance au règlement de la question d'Alexandrette », et les membres de la Maison du Peuple d'Antioche comprirent que le Président de la Tur..e approuvait et aidait le mouvement d'indépendance du Sandjak.

Novembre 1936 : Des télégrammes de remerciements étaient, en outre, adressés au début de novembre par Mustapha Abdulhalik, Président de la grande Assemblée d'Ankara, aux turcs du Sandjak qui avaient célébré avec enthousiasme la fête du 29 octobre

Les paroles du Président Ataturk, universellement vénéré chez les turcs, et ces télégrammes de félicitations, amenèrent un véritable débordement ; les autorités mandataires et syriennes, le 13 novembre : 1°) d'éloigner du Sandjak 5 meneurs ; 2°) de suspendre sine die le journal turc d'Antioche, le yeni gun ; mais ces mesures ne pouvaient évidemment pas arrêter un mouvement aussi profond. Le 14 novembre, tandis que la plus grande cohésion régnait chez les turcs, les Arabes allaient aux élections en désordre. Zéki Arsouzi, qui n'avait pas été admis sur la liste des candidats du bloc national syrien, conseillait à ses partisans de boycotter les élections, faisant ainsi, involontairement sans doute, mais réellement, le jeu des propagandistes de la Maison du Peuple.

Novembre 1936 : Le 15 Novembre, Zéki Arsouzi fut arrêté sous l'inculpation d'entraver les élections, une violente manifestation s'ensuivit, au cours de laquelle les partisans du leader jetèrent des pierres aux gendarmes chargés d'assurer l'ordre. Pour dégager les rues qui menaient au Sérail les gendarmes durent tirer en l'air et les cavaliers du 26ème Escadron chargèrent les assistants.

Sous la pression de la foule, Zéki Arsouzi était cependant remis en liberté par les autorités locales au milieu de l'enthousiasme de ses partisans, le 15 novembre 1936, vers 17 heures.

Par contre, l'ordre le plus parfait régnait dans les quartiers turcs d'Antioche où le boycottage était général et l'attitude parfaitement correcte. Des touristes et des curieux étrangers, de passage à Antioche ce jour-là, furent conduits à des bureaux de vote par des militants kémalistes avec beaucoup de courtoisie. Il s'agissait donc là d'une lutte d'idées et non plus de personnes.

A la suite de la remise en liberté de Zéki Arsouzi, la communauté turque accusa les autorités mandataires et syriennes de partialité : bienveillance à l'égard des Arabes qui avaient déterminé le plus grand désordre qu'Antioche avait vu depuis quinze ans, sévérité à l'égard des turcophiles qui ; d'après eux, étaient toujours plus âpres qu'ils n'avaient pas atteint leur but : le quorum requis pour les élections valides était atteint. Dans le seul caza d'Antioche où les turcs croyaient faire masse, 44,77 % des électeurs avaient voté au premier degré. Toute la propagande qu'ils avaient faite pour amener les deux candidats pro-syriens à retirer leur candidature avait échoué : Hadji Effendi Adali et Mustapha Agha Kouseyri malgré certaines hésitations maintenaient leur candidature et avaient des chances sérieuses d'être élus.

Pour essayer de calmer les esprits, pour éviter aussi de compromettre par une sévérité excessive les conversations franco-turques relatives au Sandjak qui se déroulaient à Ankara, les autorités mandataires et syriennes décidèrent de rappeler les meneurs turcs éloignés le 13 novembre et d'ouvrir le cours complémentaires de jeunes filles, fermé le 31 octobre.

On supposait que ces mesures ramèneraient le calme et elles l'auraient ramené, en effet, si l'agitation avait eu pour origine la seule population du Sandjak, mais la presse de Turquie redoubla de violence, on parla de scrutin truqué, et les comités dits « Société pour l'indépendance du Hatay », dont une filiale était établie à Dortyol, à 15 kilomètres de la frontière, redoublèrent d'activité.

Cette société pour la défense du Hatay a pour origine un groupement formé à Stamboul par des gens originaires du Sandjak d'Alexandrette, des étudiants pour la plupart, qui avaient voulu organiser entre eux une petite société de secours mutuel.

Au cours du mois de novembre 1936, cette association prit le nom de « Société pour la défense du Hatay » et, pour revendiquer l'indépendance du Sandjak, elle crut bon de s'appuyer sur des arguments racistes.

En effet, il ne fallait pas seulement démontrer au monde que le Sandjak était une majorité turcophone, mais qu'il était essentiellement peuplé d'une race turque, que, par conséquent, il ne pouvait être soumis à la domination de la race arabe, et l'on fit appel aux savants turcs qui s'efforcèrent de prouver : 1°) que les Hittites ou Héthéens constituent la souche de la race turque ; 2°) que les Kithay, Kathay et Hatay, ont le même sens que le mot Héthéen, 3°) que les hittites ou Hatay s'étant établis dans toute la région appelée aujourd'hui le nord syrien, la population du Sandjak descendait des hittites ancêtres des turcs, de là, à déduire que le Sandjak était turc, il n'y avait évidemment pas loin.

Et l'effet de cette propagande se fit immédiatement sentir : les tenanciers de cafés changèrent leurs enseignes : le café « Yildiz » ou de l'étoile devint le « Hatay Yildiz » ou « l'étoile du Hatay » ; la librairie située près du pont d'Antioche prit le nom de « Hatay Kitabevi » ou « la librairie du Hatay » ; il y eut des restaurants du Hatay, des garages du Hatay, etc.

Cette société créa bientôt plusieurs filiales : à Ankara d'abord, puis le long de la frontière, à Adana, Dört-Yol, Killis, Aintab d'où partaient des directives pour la maison du peuple d'Antioche et les centres de l'Amouk, d'Alexandrette, du Kousseir, d'El Ordou, du Bassit, etc...

Entre le 15 et le 30 novembre, date du scrutin du second degré, la propagande pour l'indépendance, sous l'impulsion de la société du Hatay, fut plus intense que jamais, elle s'acharna sur les candidats députés qui maintenaient malgré tout leurs positions.

Les bruits d'invasion couraient partout, semant tantôt l'enthousiasme, tantôt l'inquiétude, suivant les milieux.

Des armes, disait-on, passaient en grand nombre à travers la frontière et l'on affirmait que des bandes d'irréguliers se massaient à 3 kilomètres de la frontière, à Ekbès Keuy, prêtes à déferler sur le Sandjak.

Le 22 novembre, au cours d'un engagement avec des contrebandiers, deux cavaliers de l'escadron léger de Kirikhan étaient tués près de la frontière turque, à « Gul Punar ». Toutes ces nouvelles énervaient la population, et ce fut avec un véritable soulagement que les éléments modérés apprirent le 26 novembre que la France avait décidé de porter la question devant le conseil de la S.D.N

On pensait qu'il n'y avait plus désormais à redouter un coup de force, mais alors que le gouvernement turc s'engageait dans la voie de la sagesse et de la jurisprudence internationale, certains exaltés locaux s'empressèrent de déclarer que si la S.D.N ne donnait pas satisfaction à la Turquie, celle-ci n'hésiterait pas à suivre l'exemple de l'Italie, et de l'Allemagne, c'est-à-dire à se retirer de la S.D.N pour défendre sa thèse par ses propres moyens ; et chaque jour, vers 13 heures, la foule s'amassait dans les cafés, autour des postes de T.S.F, pour écouter les émissions de Radio-Stamboul qui parlait toujours longuement de la question d'Alexandrette.

Pendant ce temps, la peur pénétrait partout dans les communautés alaouite et chrétienne qui, la nuit, s'enfermaient dans leurs quartiers et organisaient avec leurs propres moyens un service d'ordre et de protection.

A Antioche, l'initiative de cette garde nocturne vint des jeunes gens de la ligue nationale qui s'acquittèrent d'ailleurs de ce service avec beaucoup de ponctualité et sans le moindre incident.

Des émissaires de la Maison du Peuple d'Antioche partaient dans toutes les directions pour conseiller aux électeurs du second degré de s'abstenir, et il y eut bien des hésitations chez eux qui se demandaient ce qu'ils deviendraient si, comme on le disait, les régiments turcs franchissaient la frontière.

On risquait donc de se trouver devant un vaste mouvement de boycottage des électeurs du second degré, c'est pourquoi, pour lutter contre les agents d'intimidation, les autorités décidèrent de faire transporter en camions automobiles, à Antioche, tous les électeurs ruraux du second degré et de les protéger à l'aller comme au retour des patrouilles de gendarmerie.

De plus, le 30 novembre, de sérieuses mesures de sécurité étaient prises : le 26ème escadron léger et 3 auto-mitrailleuses stationnaient à quelque distance du Sérail pendant que le 5ème bataillon de la Légion Syrienne était consigné à la caserne.

Ce fut toute la journée un va-et-vient perpétuel de camions et de chevauchées, mais tout se passait dans l'ordre ; et le soir, à la tombée de la nuit, on apprenait que la liste favorable au bloc national syrien était élue ; tout paraissait donc fini vers 18 heures 30 et une partie des gendarmes concentrés à Antioche commençaient à se disperser pour rejoindre leurs postes respectifs ; les cavaliers du 26ème Escadron s'apprêtaient à rejoindre leur garnison de Rehanié, l'officier d'artillerie détaché à Antioche par l'Etat-Major d'Alep, pour la journée électorale était déjà parti, lorsque, d'un seul coup, l'émeute se déclencha vers 20 heures.

Une foule composée de jeunes gens des écoles et d'artisans se massait sur la route d'Alep autour de la maison du président de la municipalité d'Antioche et celle d'Adhji Effendi Adali, député pro-syrien réélu.

Pendant qu'on lapidait la maison du président de la municipalité, des groupes s'infiltraient à travers les peupliers dans le parc de la maison Adali, et des coups de feu partirent sans qu'on pût, dans la nuit, en discerner l'origine. Les maisons attaquées ripostèrent à coups de fusils de chasse, un policier fut blessé et la gendarmerie eut grand peine à disperser les manifestations qui se groupaient d'ailleurs quelques minutes plus tard autour de la maison du second député pro-syrien, Mustapha Agha Kousseiry, près de la Mosquée de Habib en Najar, au milieu de la ville.

Là encore, il y eut des huées menaçantes de feu et des ripostes, puis il fallut encore une fois l'intervention de la gendarmerie pour venir à la rescousse de la police débordée.

Dès le lendemain matin, 1er décembre, des attroupements se formaient dans les carrefours des quartiers turcs, puis tout ce monde se dirigea de nouveau vers la maison de Mustapha Agha Kousseiry. Comme la veille, il y eut des coups de feu tirés sur la maison du député, et son fils, Alaeddine Bey Kousseiry, fut assez grièvement blessé au front. La gendarmerie paraissait incapable de disperser la foule, et lorsque des coups de feu furent tirés sur les auto-mitrailleuses stationnées près de la maison pour la protéger, il parut nécessaire d'en venir aux sommations d'usage. Les avertissements n'ayant donné aucun résultat, l'une des autos tira une rafale de cinq cartouches : un manifestant fut tué net, un autre fut grièvement blessé et mourut dans la journée, et la foule se dispersa aussitôt. Mais il était évident que l'émeute pouvait reprendre d'un moment à l'autre et beaucoup plus gravement, car il fallait maintenant s'attendre à une rencontre entre manifestants turcs et manifestants Arabes. C'est pourquoi la police et la gendarmerie paraissant incapable d'assurer l'ordre en de telles circonstances, le délégué-adjoint, avec l'approbation du haut-commissaire, se vit dans l'obligation de charger le colonel Merson, commandant la place d'Antioche de prendre toute les mesures pour maintenir l'ordre et éviter les heurts sanglants. Simultanément, vingt-trois agitateurs étaient arrêtés et traduits devant les tribunaux. Ces mesures, qui furent exécutées avec beaucoup d'énergie et de rapidité, causèrent un véritable soulagement à l'immense majorité de la population, turcs compris, car tout le monde sentait que les organismes normaux n'étaient plus les maîtres de la situation et que les chefs de partis eux-mêmes n'étaient plus écoutés. C'est ainsi que devant la maison Kousseiry, le notable turc Abdulghany turkman s'était efforcé, le 1er décembre, de ramener le calme, sans pouvoir y parvenir.

Décembre 1936 :

Mais de l'autre côté de la frontière, l'émotion fut profonde, comme on peut juger par les extraits de journaux ci-dessous reproduits :

Du Tan du 3 décembre : L'état de siège est proclamé dans le Sandjak d'Alexandrette, 50 turcs morts ou blessés. On s'attaque à la population à coups de baïonnettes, les tanks ont ouvert le feu.

Du Cumhuryiet du 3 décembre : A Antioche, on a commencé à tuer des Turcs. A la suite d'un coup monté, on a ouvert le feu contre la population, on compte 3 morts et 50 blessés. Les Français ont proclamé l'état de siège. On a porté atteinte à des femmes turques.

Après l'effusion du sang turc à Antioche, la France doit se rendre compte qu'il ne nous est pas possible de laisser sans châtement les criminels si elle est ne veut pas les punir elle-même. Le sang des innocents ayant coulé, il nous importe peu d'aller devant la S.D.N. ainsi qu'il avait été convenu à la suite de la proposition française.

Du Cumhuryiet du 4 décembre : Autant nous aimons la paix, autant nous nous plaisons au jeu des armes. Si un jour l'affaire est déviée, il sera impossible d'arrêter le cours des événements par des paroles et des conseils.

Du Hemseri du 7 décembre : Les soldats français s'attaquèrent aux Turcs du Sandjak avec leurs mitrailleuses et leurs tanks. Le sang coule abondamment à Antioche. Avec leurs canons et leurs mitrailleuses, les français s'attaquent aux Turcs du Sandjak, ils en ont tué 3 et blessé 50. Les plaintes ne sont pas écoutées. Les gens se réfugient en groupe à la montagne. On se rend compte que nous nous sommes trompés en considérant les Français comme des amis. Si le sang turc continue à couler dans le Sandjak et si la punition n'est pas immédiatement infligée aux criminels, le peuple est prêt à sanctionner comme il convient ce crime perfide.

Malgré la violence de cette campagne de presse, la population du Sandjak se calmait rapidement. On sentait que les forces dont disposaient les autorités mandataires (soit un bataillon de la gendarmerie syrienne, une compagnie de tirailleurs algériens, deux escadrons légers, une batterie d'artillerie de montagne) étaient suffisantes pour assurer l'ordre et la sécurité sur tout le territoire du Sandjak.

Mais le bruit courait partout de l'imminence d'un coup de force turc et en face de ce danger, diplomatiquement improbable, mais militairement possible, les forces stationnées dans le Sandjak ne pouvaient évidemment pas être d'un grand secours.

L'énervement de la presse turque et la psychose du coup de force avaient des retentissements dans le peuple, mais les arrestations opérées et la stricte discipline que l'armée imposait dans la rue, calmaient rapidement les émeutiers ; aussi le 8 décembre à 10 heures, les troupes reprirent-elles leurs occupations habituelles et cessèrent d'assurer l'ordre.

Décembre 1936 : Les diplomates turcs continuent cependant à suivre de très près les événements : le Consul Général de Turquie à Beyrouth et le Consul de Turquie à Alep arrivèrent à Antioche le 10 décembre pour observer la situation.

Le Consul général de Turquie à Beyrouth s'entretient courtoisement avec certains fonctionnaires du mandat, s'enquit auprès d'eux de la valeur des doléances qui lui avaient été adressées par la Maison du Peuple d'Antioche et redressa bien des inexactitudes. Il fit une visite à la famille Kousseiry, présenta ses regrets pour l'attentat dont le jeune Alaeddine avait été victime, confronta les déclarations des chefs de la maison du Peuple avec celles des Autonomistes pro-syriens au sujet de la manifestation du 1er décembre et il repartit pour Alep.

Ses déclarations furent fort aimables, mais son attitude laissait entendre que le gouvernement d'Ankara était bien décidé à maintenir son point de vue quant à l'indépendance du Sandjak.

Du 10 au 17 décembre, Arabes et Turcs suivent avec la plus grande attention les discussions de Genève et tout le monde sent qu'il y a de profondes divergences entre la thèse turque et celle de la France.

Les déclarations de M. Viénot, diffusées par Radio-Colonial, affirment que le Sandjak n'avait aucune vocation pour mener une vie indépendante, suscitèrent un grand enthousiasme chez les Arabes qui, à Damas, parlaient déjà de donner à d'importantes artères le nom du Sous-Secrétaire d'Etat Français.

Radio Stamboul de son côté, donna les grandes lignes du discours prononcé le 14 décembre par SE Rustu Aras, dans lequel le Ministre Turc insistait à plusieurs reprises sur la sanglante répression dont avait été victime la population du Sandjak, sur le calme imposé par les baïonnettes, et sur la nécessité de reconnaître l'indépendance absolue du Sandjak afin qu'une communauté turque ne fût pas placée sous le joug d'une communauté non turque.

Le soir même où ces nouvelles furent radiodiffusées, on disait déjà, qu'à la demande de Rustu Aras, les troupes françaises avaient reçu l'ordre d'évacuer le Sandjak.

Le lendemain, l'essentiel de la réponse faite par M. Viénot à la séance du 15 décembre parvenait à Antioche et ramenait un peu de calme ; puis ce fut la nouvelle accueillie avec enthousiasme par tous les non Turcs de l'arrivée imminente d'une commission d'observateurs neutres dans le Sandjak.

Les partisans de l'indépendance se montrèrent un moment inquiets, mais de nouvelles directives venues des Comités du Hatay leur firent bientôt savoir qu'il ne fallait pas désespérer, que tout s'arrangerait au mieux de leurs intérêts, qu'il fallait s'organiser pour montrer aux observateurs l'importance de la communauté turque dans la région. Enfin, pour prouver aux sceptiques le succès diplomatique de la Turquie, les propagandistes insistaient sur le fait tangible que la compagnie de tirailleurs et l'escadron de cavalerie venus en renforts d'Alep avaient reçu l'ordre de se retirer.

Du côté syrien arabe, on se préparait également à recevoir les observateurs de la S.D.N. et, pour la première fois depuis l'établissement du mandat, tous les non turcs (Chrétiens, Arabes, Arméniens, Alaouites, Musulmans Sunnites Arabes) s'unirent en un seul bloc pro-syrien.

La ligue d'Action Nationale s'agite intensément, les tarbouchs disparaissent et les « sidaras » (bonnets de police, emblème de l'impérialisme arabe) sont maintenant aussi nombreux dans la rue que les chapeaux et casquettes, symboles du modernisme turc.

Première phase : janvier 1937 - juin 1937.

Janvier 1937 :

Les observateurs de la S.D.N : MM.Caron, Ostwald, Von Watenwiel, assistés de MM. Anker et Motier, arrivèrent à Antioche dans la nuit du 31 décembre 1936 au 1er janvier 1937.

Pendant les premiers jours qui suivirent leur arrivée, les observateurs ne virent pas grand monde, Turcs et Arabes s'épiaient pour savoir qui commencerait les démarches, cependant, dès que l'un des observateurs sortait, il y avait tout de suite un groupe de promeneurs en chapeaux qui suivaient comme par hasard la même route que lui ; puis les Turcs durent changer de méthode, car le groupe de promeneurs en chapeaux fut immédiatement suivi ou précédé d'un autre groupe aussi important en bonnets de police.

Jamais le café de l'Hôtel du tourisme où étaient descendus les observateurs, n'eut le soir, tant de clients portant chapeaux ou bonnets de police, et la nervosité augmentait de plus en plus.

A Ankara, si l'on se base sur les émissions des postes de T.S.F, les événements prenaient une tournure grave.

Les 7 et 8 janvier :

La nouvelle courut à Antioche que le Président Ataturk s'était transporté à Koniah où il avait eu un entretien très important avec le Président du Conseil et le Général Fauzi Tchakmak, Commandant du Grand Etat-Major. La radio de Belgrade, du 8 janvier à 21 heures, confirmait ces nouvelles en y ajoutant des précisions alarmantes. Et bien des gens se demandaient alors si Kémal Ataturk allait, malgré les difficultés de la saison (1), par passer la frontière.

Il n'y eut pas de coup de force, mais les éléments turcs d'Antioche semblaient convaincus que ce n'était que partie remise, et le voyage de Kémal Ataturk à Koniah, contribua, dans une large mesure, à renforcer cette conviction.

Le 9 janvier,

Les souks turcs de la ville d'Antioche restèrent fermés et la section turque du Lycée de garçons se mit en grève, mais pour protester contre le désordre causé au Lycée par les Turcs, les élèves des sections et écoles arabes allèrent manifester bruyamment devant le Sérail.

Répondant à la manifestation arabe du matin, 2500 Turcs environ manifestaient vers midi avec pancartes Hatay devant l'hôtel du tourisme, sous les yeux des observateurs de la S.D.N.

Le lendemain, 10-11 janvier,

Sur la place du marché de Réhanié, et sous le balcon où se tenaient les observateurs, les Turcs de l'Amouk manquant de sang-froid attaquaient violemment leurs adversaires arabes qui venaient exposer leur point de vue. Une émeute s'ensuivit, au cours de laquelle un gendarme arabe fut tué à coup de fusil et un grand nombre de manifestants blessés. Il fallut encore une fois faire donner l'escadron léger pour rétablir l'ordre.

La bagarre de Réhanié ne pouvait avoir que de fâcheuses conséquences pour les partisans de l'indépendance du Sandjak qui, disciplinés jusqu'alors, avaient perdu leur maîtrise et compromis leurs

positions. Il leur était même difficile maintenant de prouver aux observateurs que la population turque était l'immense majorité comme ils l'avaient affirmé et que les non-turcs n'étaient qu'une poignée, car le 11 janvier, plus de 25.000 non-turcs, citadins et villageois, manifestaient à Antioche devant les observateurs de la S.D.N aux cris de : vive la Syrie ! vive l'unité syrienne ! vive l'indépendance de la Syrie ! vive la France ! vive la société des Nations ! vive Zéki Arsouzi !.

Et le soir, après la manifestation, les Musulmans arabes montrèrent leur solidarité avec les éléments chrétiens arabes en allant faire leur prière sur le perron de l'église chrétienne orthodoxe au lieu d'aller dans les mosquées des quartiers turcs.

La forte impression que les partisans de l'indépendance du Sandjak voulaient faire sur les observateurs paraissait donc sérieusement compromise ; aussi, le soir du 11 janvier, sous la pluie qui commençait à tomber, les camions et camionnettes des garages d'Antioche, presque tous les turcs, sillonnaient le Sandjak pour amener les manifestants qui devaient défiler à Antioche, sur la route de Souédié, le lendemain, 12 janvier, devant la commission d'observateurs de la S.D.N.

Au petit jour, la pluie redoublait et la concentration de 15.000 personnes environ autour du Lycée officiel des garçons fut extrêmement pénible. De petits enfants de 6 à 11 ans attendirent ainsi, trempés par la pluie et transis de froid, que le défilé commençât.

Il y eut là un effort considérable de la part de la population turque, en particulier des femmes, mais le mauvais temps ne permit pas de donner à ce mouvement toute l'ampleur qu'en attendaient les dirigeants. La manifestation qui environ deux heures (de 11 heures et demie à 13 heures et demie) finissait à peine, que la neige se mettait à tomber en abondance, dispersant les manifestants, exténués et gelés, qui allèrent se reposer dans les hammams (établissements de bains), ouverts à tout le monde et gratuitement ce jour-là.

Le gros effort turc était donné, il avait réussi à démontrer, non pas que le Sandjak était turc, mais qu'en face de la menace d'invasion se dressaient tous ceux qui n'étaient pas turcs (chrétiens arabes, Alaouites, sunnites Arabes, Arméniens). Les comités du Hatay essaient cependant de ranimer les énergies, mais on n'en peut plus et on se contente désormais de fabriquer dans les maisons des milliers de drapeaux du Hatay (qui ne diffère du drapeau turc que par l'étoile rouge entourée d'un liseré blanc au lieu de l'étoile blanche du drapeau turc). On en fabriqua tellement qu'il fut bientôt impossible de trouver sur le marché d'Antioche, le moindre bout d'étoffe rouge. On les fabriquait, déclarait-on, pour pavoiser la ville le jour de l'entrée des troupes turques qu'on pensait imminente, et les non turcs devant une telle foi de leurs adversaires restaient très inquiets.

Les nouvelles qui arrivaient de Genève ne montraient, en effet, aucun signe de rapprochement entre les thèses turque et française. Le Poste-Radio-Colonial de Paris ne cachait d'ailleurs pas ses inquiétudes. Le 20 janvier au soir, il disait en substances : « A la suite des divergences de vues qui se sont manifestées au sujet de l'emploi de la langue turque que le gouvernement d'Ankara veut faire admettre comme la seule langue officielle du Sandjak, on craint que la Turquie mal conseillée par l'Allemagne et l'Italie ne fasse un coup d'éclat ».

La peur s'emparait à nouveau de tout le monde, et les français jusqu'alors sceptiques, se demandèrent, après la nouvelle de l'accord du 21 janvier fut-elle accueillie avec enthousiasme par les chrétiens et les Alaouites qui, sur la foi des premières informations, jugèrent que leur pays resterait sous la sauvegarde de la Syrie et de la France. Dans les familles humbles, on était si content que l'on donna du « bourghoul » aux pauvres en action de grâces. En somme, l'entente du 21 janvier que les non-turcs devaient considérer deux jours plus tard comme un succès des turcs, produisit tout d'abord une désillusion chez les Kémalistes et une vive satisfaction chez leurs adversaires qui, sur deux points seulement, celui qui prévoyait le départ des troupes franco-syriennes et celui qui donnait à la langue arabe une place secondaire, manifestaient une certaine inquiétude et un froissement d'amour-propre.

Pendant les deux jours qui suivirent, les Arabes d'Antioche restèrent donc parfaitement tranquilles, ce n'est que lorsque leur parvint la nouvelle des manifestations de protestation de Damas et d'Alep, qu'ils changèrent d'opinion, se jugèrent trahis et accusèrent le France de les avoir mal défendus.

Si l'on en croit les protestations répétées des chefs du mouvement turc, certains fonctionnaires syriens du Sandjak, sentant qu'à la suite du récent accord ils seraient déplacés vers l'intérieur syrien, auraient considérablement contribué à semer l'alarme chez les non-turcs.

Les observateurs continuèrent cependant à visiter le Sandjak, partout accueillis avec sympathie. On les vit dans le Kousseir, au Djebel-Moussz, à Hadjilar, à Souédié, à Arsouz, dans le gouvernement de Lattaquié aux nahiés de Baher et Boujak, que les turcs voulaient rattacher au Sandjak. Ils reçurent tous les groupes et tous les individus qui désiraient leur parler. Au lycée de garçons d'Antioche en particulier, ils s'entretenirent pendant près de cinq heures avec chacun des professeurs et, quelques jours plus tard, ils visitaient les classes du cours complémentaire de jeunes filles.

Leur présence, leur impartialité, le désir de compréhension qu'ils manifestèrent en toutes circonstances contribuèrent considérablement à ramener le calme dans ce monde affolé par les nouvelles les plus contradictoires.

Pour convaincre les observateurs et tous ceux qui s'intéressaient au Sandjak du bien-fondé de leur thèse, la société par l'indépendance du Hatay et le Comité arabe pour la défense d'Alexandrette publient alors une série d'opuscules où, en se basant sur l'histoire, l'ethnographie, la langue, les statistiques démographiques, la propriété foncière et immobilière, les uns essaient de prouver que le Sandjak est turc, les autres qu'il est arabe. Mais cette discussion sur le plan intellectuel montre que le plus fort de la crise passé, la vie suit son cours et déjà de nouvelles divisions apparaissent dans le camp Kémaliste jusqu'alors parfaitement uni. Un nouveau parti aristocratique des aghas allait-il se former pour s'opposer à un nouveau groupement plus populaire ? A la maison du Peuple, des discussions fréquentes mettaient aux prises les deux tendances.

Chez les arabes de même, les divisions réapparaissent : Ligue d'Action Nationale contre les députés arabes plus modérés, dissensions au sein de la Ligue elle-même, les « sidaras » disparaissent et, avec elles, l'effervescence des journées populaires.

Chez les Arméniens, hier unis aux Arabes et unis entre eux en face des turcs, des rivalités de personnes apparaissent à Souédié et au Djebel-Moussa.

Mais ces préoccupations secondaires prouvent que depuis la fin de janvier les nerfs se détendent, et les événements qui suivent jusqu'à la fin du mois de mai paraissent menus, comparés à ceux qui viennent de se dérouler. On attend de Genève le statut organique et la loi fondamentale qui consacreront pour l'avenir la forme de l'administration du Sandjak.

Février - Mars - Avril 1937 :

Chacun attend un texte conforme à ses aspirations et les mois de février, mars, avril se passent dans un calme presque complet. A mesure que la date de la réunion du Conseil de la S.D.N. approche, l'agitation reprend : d'abord sourdement, puis, au cours du mois de mai, elle évolue rapidement vers la forme aiguë. Les fausses nouvelles, les déclarations des leaders arabes amnistiés (le Dr Chahbandar en particulier), l'attitude imprudente de certains fonctionnaires syriens dans le Sandjak, le ton de la presse syrienne, les excès de langage de certains turcs exaltés, portent la responsabilité des événements qui vont suivre.

Mai 1937 :

21 mai :

Les souks arabes d'Antioche ferment pour protester contre les nouvelles plus ou moins fondées qui parviennent de Genève.

22 mai :

Les Arabes célèbrent d'une manière plus solennelle que d'habitude la fête musulmane du Mouloud. Les Alaouites invitent les Chrétiens à assister, dans leur Mosquée, à la cérémonie religieuse. Les scouts Arabes d'Alep assistent également à la cérémonie et, le soir, ils défilent dans les quartiers arabes.

24 mai :

A l'occasion de l'ouverture de la session du Conseil de la S.D.N., les souks arabes d'Antioche restent fermés pour protester contre tout séparatisme. Le soir, les scouts Arabes d'Antioche qui chantaient des hymnes patriotiques ont une altercation avec des turcs près du Pont d'Antioche.

27 mai :

Radio-Colonial et Radio Stamboul annoncent la nouvelle que le statut du Sandjak et la loi fondamentale sont adoptées. Les turcs se réjouissent bruyamment, poussant des vivants, chantant des hymnes turcs, lançant fusées et pétards.

30 mai :

La foule continue à se réjouir. Les arabes sont inquiets et nerveux d'autant plus que des erreurs de traduction de français en arabe dans le texte du statut organique et de la loi fondamentale faussent le sens des décisions de Genève. C'est ainsi que sur le texte publié par les journaux arabes, ont cru comprendre que tous les électeurs du premier et du second degré devraient savoir lire et écrire. Comme la population alaouite est en grande majorité illettrée, les politiciens de la Ligue d'Action Nationale crurent que cette communauté se trouverait lésée aux prochaines élections. Les souks arabes d'Antioche et d'Alexandrette restent fermés. A Alexandrette, 400 Arabes manifestent dans la rue leur mécontentement.

Juin 1937 :**3 Juin :**

Les souks arabes d'Antioche restent fermés et la jeunesse arabe s'oppose au transport des fruits qui viennent de la campagne voisine, en particulier de Daphné. Les souks arabes de Souédié sont également fermés. Les turcs atténuent leurs manifestations de réjouissance et demandent aux autorités françaises des mesures de protection.

4 juin :

A 15 heures 30, dans la rue parallèle à l'Oronte, entre le Pont et l'hôtel du tourisme, une violente bagarre se produit entre Turcs et Arabes, faisant 10 blessés, dont un seul grièvement, et mettant les autorités dans l'obligation de faire intervenir deux sections du 5ème bataillon pour ramener et maintenir l'ordre. Des Turcs qui chantaient des hymnes turcs dans un quartier arabe avaient été attaqués à coups de pierres par des membres de la Ligue d'Action Nationale et avaient déterminé cette échauffourée. Les souks turcs et arabes se ferment.

5 juin :

Des télégrammes invraisemblables sont expédiés d'Antioche aux journaux syriens. Les souks arabes et turcs restent encore fermés. Le passage des turcs dans les quartiers arabes et des arabes dans les quartiers

turcs devient impossible : deux turcs et un arabe sont blessés à coups de pierres, un arabe est grièvement blessé à coups de poignard. Un essai de conciliation entre turcs et arabes se heurte au refus de l'élément alaouite de la Ligue d'Action Nationale.

6 juin :

Les souks restent encore fermés. La situation demeure tendue : les fonctionnaires qui se rendent au Sérail sont lapidés par des arabes. Une section du 5ème bataillon disperse des attroupements devant l'église chrétienne orthodoxe. Une réunion de notables appartenant à toutes les communautés et tous les partis se tient devant le délégué-adjoint, à sa résidence d'Antioche, pour essayer de trouver un terrain de conciliation. A l'issue de cette réunion, une certaine détente apparaît mais sans grande netteté.

7 juin :

Les agressions individuelles persistent entre turcs et arabes. Camions et voitures automobiles sont lapidés. La population toute entière demande aux autorités françaises de prendre le commandement et de rétablir l'ordre ; les représentants du mandat répondent que ce soin incombe aux autorités locales, mais qu'ils s'efforceront de régler le conflit à l'amiable ; une seconde réunion de notables se tient à la résidence d'Antioche devant le délégué-adjoint du Haut-Commissaire, et elle aboutit à une formule de conciliation générale sous les auspices du représentant de la France. Le soir, cependant, quelques coups de feu sont tirés au quartier turc de Cherinja en déterminent un nouveau sursaut d'énervement.

8 juin :

Une amélioration très nette se produit. La plupart des souks sont ouverts. Les notables turcs et arabes se déploient dans tous les quartiers pour ramener et maintenir le calme.

Dans le Kousseir cependant, les événements d'Antioche ont leur répercussion : à Karbayaz, une échauffourée se produit entre les éléments pro-turcs et pro-syriens faisant 8 blessés.

Les erreurs de traduction ayant été corrigées, on commence à constater que le statut organique et la loi fondamentale ne consacrent aucune injustice contre quiconque et n'admettent aucun privilège en faveur de n'importe que l groupement ethnique.

La crise semblait à ce moment calmée et il faut attribuer cette amélioration rapide non seulement à l'action apaisante des représentants de la France et du mandat, mais encore au fait que les musulmans sunnites arabes du Sandjak, les arméniens et les $\frac{3}{4}$ des orthodoxes et les Alaouites ruraux refusèrent de se solidariser avec les éléments exaltés de la Ligue Nationale.

Malgré les violences de la presse turque et syrienne, malgré la psychose d'invasion, malgré les violentes animosités raciales et religieuses, le conflit du Sandjak n'avait fait du 29 octobre 1936 au 10 juin 1937 que 3 cadavres(2 à Antioche et 1 à Réhanié).

Le mandat, affaibli par le projet de traité franco-syrien, conservait donc, malgré tout, suffisamment d'autorité et de souplesse pour limiter les effusions de sang tout en permettant aux masses de manifester leurs aspirations ; et le mérite de cet état de choses revient, entre autres, à Monsieur DURIEUX, délégué adjoint du Haut-commissaire qui représentait la France sur place avec beaucoup de dignité et de bon sens dans des circonstances extrêmement difficiles.

Première phase : Juin 1937.

Au mois de juin 1937, la crise du Sandjak d'Alexandrette aboutissait donc aux résultats suivants :

- 1- affirmation de l'autorité morale de la France et de la s.d.n sur cette région puisque le haut-commissaire de la s.d.n devait être de nationalité française (1).

Article 5 : En vue de contrôler le respect du présent statut de la Loi fondamentale du Sandjak, le Conseil de la Société des Nations nommera un délégué de nationalité française résidant dans le Sandjak. Le délégué du Conseil aura le droit de suspendre pour un délai maximum de quatre mois tout acte législatif ou gouvernemental contraire aux dispositions du présent statut ou de la Loi fondamentale. Il sera tenu, dans ce cas, d'en référer aussitôt au Conseil de la Société des Nations, qui prendra à ce sujet la décision définitive :

2- garantie de sécurité plus solide en faveur de la Syrie puisque la neutralité du sandjak se trouvait place sur le plan international (1)

Article 7 : Le gouvernement français et le Gouvernement turc donneront suite aux recommandations que le conseil de la Société des Nations leur adresserait pour assurer le respect des décisions prises par le Conseil.

3- Octroi à la Turquie d'un certain nombre d'avantages économiques dans l'utilisation du port d'Alexandrette et reconnaissance de la langue turque comme la langue officielle du sandjak concurrentement avec la langue arabe (1).

Article 43 : La Turquie aura le droit d'user dans la plus large mesure du Port d'Alexandrette pour les besoins de son transit. A cet effet, il sera donné à bail à la Turquie par le Gouvernement du Sandjak, dans le port, un emplacement d'étendue suffisante qui sera affecté à son usage et placé sous son administration douanière. Le bail sera conclu pour une durée de cinquante ans moyennant une redevance annuelle d'une livre syrienne or. Les terrains et constructions de tout genre appartenant au Gouvernement du Sandjak ou à la Municipalité d'Alexandrette et compris dans l'emplacement donné à bail, seront remis à la Turquie, sans autre charge. Les terrains et constructions de tout genre constituant des biens privés et compris dans cet emplacement donné à bail seront expropriés par le Gouvernement du Sandjak et les indemnités d'expropriation correspondantes seront à la charge du Gouvernement Turc.

4- on pouvait également espérer la conclusion d'un traité d'amitié franco syro turc qui aurait solidifié l'existence de la nation syrienne indépendante en formant dans le Proche-Orient un bloc contre les convoitises étrangères.

5- mais surtout, le statut du sandjak et la loi fondamentale instituaient un régime libéral qui ne consacrait la prédominance d'aucune communauté sur les autres (1):

Article 5 : Le pouvoir législatif est exercé, au nom du peuple du Sandjak, par l'Assemblée. L'Assemblée est un corps unique de quarante membres élus pour une durée de quatre ans.

Article 6 : Les élections de l'Assemblée ont lieu à deux degrés.

Article 7 : Sont électeurs au premier degré, tous les citoyens du sexe masculin du Sandjak âgés de plus de 20 ans et qui n'ont pas été exclus de vote par la perte de leurs droits civiques ou en raison d'une incapacité personnelle établie par la loi et dûment constatée par l'autorité compétente.

Article 8 : Pour être éligible au premier degré, il faut, en outre, savoir lire et écrire ; pour être éligible au second degré, il faut satisfaire aux mêmes conditions et être âgé d'au moins 25 ans.

Article 9 : Les électeurs au premier degré se font inscrire, en présence de délégués de la Commission prévue à l'article 15, sur des registres comme appartenant à l'une des

communautés suivantes : « communauté turque », « communauté alaouite », « communauté arabe », « communauté arménienne », « communauté grecque-orthodoxe », « communauté kurde », « autres communautés ». La commission envisagée à l'article 15 prononcera la clôture de l'opération prévue au présent article et fixera le délai qui s'écoulera entre ladite clôture et le scrutin au premier degré.

Article 10 : Le nombre d'électeurs inscrits comme appartenant à une même communauté détermine le nombre de députés et le nombre d'électeurs du second degré qui seront attribués à cette communauté pour l'ensemble du Sandjak. Quel que soit le résultat de cette opération, il est assuré à chaque communauté un nombre minimum de députés ainsi fixé :

Communauté turque : 8

Communauté alaouite : 6

Communauté arabe sunnite : 2

Communauté arménienne : 2

Communauté grecque-orthodoxe : 1

Article 11 : Il y aura un électeur au second degré pour cent électeurs au premier degré.

Article 12 : La circonscription électorale sera le Caza. La section de vote sera le Nahié ou le quartier ; deux sections de vote pourront éventuellement être établies dans un même Nahié.

Article 13 : Les membres de l'Assemblée sont élus par les électeurs du second degré.

Article 14 : Les élections aux degrés ont lieu au scrutin secret. Les listes de candidats sont dressées par communauté. Il n'est remis à chaque électeur qu'un bulletin de vote contenant des candidats de la communauté à laquelle il a déclaré appartenir.

Ces résultats comportaient cependant un certain nombre d'incertitudes :

1- Où s'arrêterait dans la pratique l'ingérence des Comités turcs de propagande dans les affaires intérieures du Sandjak d'Alexandrette.

2- Les Arabes et les Turcs qui s'étaient heurtés ces derniers finiraient-ils par s'entendre ou ne détermineraient-ils pas sans cesse des conflits locaux susceptibles d'envenimer les relations franco syro turques.

3- Enfin, de bons esprits étaient convaincus que les attributions du Délégué français de la S.D.N. étaient insuffisantes pour lui permettre de mener à bien sa mission et que s'il voulait éviter les attaques perpétuelles de la presse, il devrait se montrer d'une extrême prudence à l'égard d'Ankara.

En somme, au mois de mai 1937, le conflit du sandjak aboutissait à l'établissement d'un régime libéral contrôlé par la France et la S.D.N. qui ne donnait la prédominance à aucune des communautés et sauvegardait les droits de chacune d'entre elles.

A partir du mois de septembre 1937, le rebondissement du conflit va aboutir à la suppression de tout contrôle émanant de la France et de la S.D.N.. A l'établissement d'une sorte de dictature de la communauté turque du Sandjak sur toutes les autres communautés : c'est à dire, à l'établissement d'une ingérence permanente de la Turquie sur ce territoire au lieu et place du mandat français.

Première phase : documents photographiques :

Manifestation arabe du 11 Janvier 1937.

Sur le terrain du Lafoud, devant les casernes. Sur la route de Daphné :





Ci-dessous dans les rues d'Antioche :



Seconde phase : 1ère partie :

De juillet 1937 à juin 1938, M.GARREAU étant délégué du Haut-commissaire, le Sandjak, entité distincte dans la République Syrienne fait un essai de vie indépendante qui se termine par un échec sous la pression de l'agitation populaire

Si, dans les communiqués à la presse, le Gouvernement turc exprimait sa satisfaction, les gens se disant bien informés disaient qu'à Ankara on considérait comme un échec de la diplomatie turque le règlement de la question du Sandjak et que l'on y préparait une contre-offensive. C'est pourquoi la tension entre les diverses communautés ne diminue pas : les événements qui suivent en apportent la preuve.

Juillet 1937 : Monsieur DURIEUX, Délégué-Adjoint du Haut-commissaire, très attaqué par la presse turque au cours des dernières années, est rappelé en France et part le 18 juillet 1937

Septembre 1937 : Monsieur Roger GARREAU, nouveau Délégué du Haut-commissaire, arrive à Alexandrette le 6 septembre 1937.

Octobre 1937 : Deux consulats turcs sont installés dans le Sandjak : l'un à Antioche (Consulat Général), l'autre à Alexandrette le 5 octobre 1937.

La seconde commission de la S.D.N.(1) présidée par M.REID, arrive à Antioche le 20 octobre 1937. cette commission est chargée de l'élaboration du règlement électoral prévu par le statut organique du Sandjak.

Au passage des membres de la commission de la S.D.N. à Ankara, les personnalités turques leur auraient, dit-on, exprimé le désir de voir l'administration syrienne du Sandjak remplacée par une administration française.

Pendant ce temps, il se constitue un groupement politique dénommé « Union sandjakienne » formé des éléments de toutes les communautés mais principalement des « non-turcs » qui acceptent la situation créée par le statut organique, s'opposant à l'annexion à la Turquie, et repoussant toute prédominance de la communauté turque.

Seconde phase : 2ème partie :

A l'arrivée de M. Roger GARREAU, les Kémalistes évitent pendant quelque temps de commettre la moindre imprudence, mais d'ores et déjà, ils préparent l'envoi en masse dans le Sandjak de tous ceux qui, à un moment quelconque de leur existence, avaient vécu dans les régions d'Alexandrette, Antioche et Kirik-Khan. C'est ainsi qu'à la date du 16 mai 1938, 2402 électeurs venus de Turquie s'étaient fait inscrire à la Sûreté Générale.

Octobre 1937 : Les nouveaux consuls turcs se montrent non seulement corrects mais courtois à l'égard des fonctionnaires français du Mandat, si bien que pendant les mois de septembre et octobre 1937, il semble que le statut du Sandjak soit accepté de bon cour par la Turquie, et que les jours d'agitation soient passés.

L'offensive turque reprend à la date du 29 octobre 1937, à l'occasion de la proclamation du nouveau régime.

Entité distincte dans la République Syrienne, le Sandjak devait normalement, d'après les Français, conserver le drapeau syrien tout en jouissant de sa pleine indépendance intérieure. Les représentants de « Maisons du Peuple » et les Consulats de Turquie obéissant à un mot d'ordre venu d'Ankara, soutinrent au contraire que la présence du drapeau syrien dans le Sandjak était contradictoire avec le statut organique, qu'il froissait le sentiment national turc et que rien ne pourrait empêcher la population turque d'arborer les drapeaux du Hatay si le drapeau syrien était maintenu sur les édifices publics.

Pour permettre à la fête de l'indépendance de se dérouler sans troubles, les Autorités Françaises acceptèrent d'amener les couleurs syriennes, mais le Haut-commissaire qui devait proclamer lui même le nouveau régime décommanda son voyage et le Délégué du Haut-commissaire dans le Sandjak se fit remplacer par son adjoint pour la lecture de la « Proclamation ».

Cette fête dite de l'indépendance se déroula donc dans le calme à peu près complet mais, seuls, les éléments turcs y participèrent, les autres communautés restèrent à l'écart.

Malgré la satisfaction qui leur avait été donnée sur la question du drapeau syrien, les Turcs reprennent leur campagne de presse contre l'administration française du Sandjak, contre le Délégué du Haut-Commissaire, contre l'influence française en général.

Et pendant que cette campagne de presse se déroulait, les délégués de la S.D.N. continuaient à visiter le pays et préparaient l'élaboration du règlement électoral. A maintes reprises, et en particulier à Airangi Charki, dans l'Admouk, l'occasion leur fut donnée d'observer sur le vif les mesures d'intimidation prises par les grands propriétaires turcs pour empêcher leurs fermiers arabes ou kurdes d'approcher la commission de la S.D.N. La brutalité de ces procédés détermina même le Président Ried à déclarer publiquement que des mesures énergiques seraient prises contre tous ceux qui empêcheraient les électeurs de se prononcer librement et de se faire inscrire dans leurs communautés d'origine. Ces déclarations provoquèrent un nouveau sursaut d'indignation chez les turcs, sursaut d'autant plus violent qu'ils se rendaient alors parfaitement compte qu'ils ne constituaient dans le Sandjak qu'une minorité et que si l'inscription sur les listes électorales se faisait régulièrement, ils ne pourraient obtenir la majorité au futur parlement.

Seconde phase : 3ème partie :

Pour obtenir cette majorité parlementaire, but essentiel et immédiat de leur activité, les turcs résolurent :

- 1- de gagner à leur cause le plus grand nombre possible de partisans dans les autres communautés ;
- 2- d'obtenir de la S.D.N. la modification du statut pour permettre aux membres des autres communautés (Alaouites, Sunnites Arabes, Grecs catholiques ou orthodoxes, kurdes, Tcherkesses et Arméniens) de se faire inscrire dans la Communauté turque.

Pour gagner les Alaouites, des sommes considérables furent dépensées auprès des cheikhs en renom : Cheikh Marouf de Souédié, Cheikh Abdullah Ghaly d'Antioche, Cheikh Hamit d'Alexandrette, et pendant un moment l'on put penser que grâce à l'influence des cheikhs, la Communauté Alaouite de langue arabe, allait glisser du côté turc.

A Genève, où la Commission chargée de préparer le règlement électoral était rentrée, les Turcs insistaient pour que l'inscription dans les communautés statutaires, au lieu d'être basée sur la langue et le rite religieux des individus, fut admise purement et simplement d'après la déclaration non contrôlée de l'intéressé. Dans le Sandjak, on était convaincu que la thèse d'Ankara serait repoussée, aussi fut-ce avec stupeur que l'on apprit qu'une fois encore les Turcs avaient obtenu gain de cause.

Pendant un certain temps, on put croire que cet accord allait gravement compromettre la cause de l'union Sandjakienne. En effet, sous couleur de libéralisme, l'adoption de la thèse turque permettait aux grands féodaux de recourir à leurs procédés traditionnels d'oppression, ils pouvaient désormais faire pression sur leurs fellahs arabes, alaouites ou kurdes, pour les mettre dans l'alternative de se faire inscrire sur les listes turques ou d'être congédiés de leurs fermes, c'est-à-dire d'être réduits à la misère. Le péril était d'autant plus grave que la Ligue d'Action Nationale Arabe refusait de s'entendre avec l'Union Sandjakienne et que cette dissidence risquait de détruire la cohésion des non-turcs.

Pour réagir contre cette tendance à l'éparpillement des Arabes, le Gouvernement Syrien de Damas dirigea sur Antioche un Délégué chargé de ramener l'Union entre les groupes non-Turcs du Sandjak. Sa tâche était ardue car des rivalités personnelles mettaient aux prises tous les petits chefs de groupes locaux et, devant le succès permanent des Turcs dans les conférences internationales, bien des pères de familles se demandèrent s'il n'était pas plus sage de se concilier d'ores et déjà les bonnes grâces du vainqueur de demain. Les Turcs le sentaient et accentuaient leur propagande promettant toutes sortes de faveurs à ceux qui se déclaraient pour eux. Et c'est ainsi que des Catholiques d'Alexandrette séduits par

la promesse de recouvrer leurs propriétés de Cilicie se firent inscrire comme membres de la maison du peuple.

Le but du gouvernement d'Ankara apparaît alors dans toute sa clarté ; après avoir obtenu la suppression de l'administration syrienne dans le Sandjak et demandé l'installation d'une administration française, il lui fallait désormais diminuer cette même administration en maintenant le pays dans une atmosphère de troubles ; les journaux continuent leurs attaques, des bagarres sont fomentées dans les villages (Kar Bayaz), des coups de pistolets sont tirés en l'air, la nuit, à Antioche, les Turcs refusent de s'adresser à l'administration officielle et font régler leurs conflits par les organismes de la maison du peuple.

Ce qu'ils veulent, c'est donc :

- 1- refuser tout gouvernement issu de Damas ;
- 2- refuser tout gouvernement issu de la France et de la S.D.N. ;
- 3- refuser tout gouvernement équilibré sur les proportions des communautés locales dans lequel ils ne seraient pas les maîtres absolus, et cela pour que tout le pouvoir soit confié aux Kémalistes du Sandjak. Et dès le début d'avril, leurs propagandistes répandent dans les Sandjak la nouvelle qu'un accord avait été conclu entre la France et la Turquie aux termes duquel la France s'engageait à donner à la Communauté turque 22 députés sur 40 au lieu des 16 députés turcs prévus par la loi fondamentale.

Avril 1938 : Ne sachant que penser de ces affirmations qui s'amplifiaient de jour en jour, Monsieur GARREAU partait vers la mi-avril pour Paris avec l'intention de demander des directives.

Pendant son absence, le 21 avril, les membres de la Commission REIMERS, chargés par la S.D.N. de contrôler les élections, arrivaient dans le Sandjak.

A la fin d'avril, M.GARREAU rentrait de Paris et conseillait à ses subordonnés de rester dans la légalité sans toutefois gêner la propagande électorale turque et, quelques jours après son retour, le premier mai, il partait pour Ankara en compagnie de M.KARASAPAN, Consul Général de Turquie à Antioche.

Seconde phase : 4ème partie :

Mai 1938 : Du 4 au 6 mai, se déroulent à Ankara, les conversations entre les membres du gouvernement turc, en particulier MENEMINCI OGLU, et M.GARREAU. Elles aboutissent à un accord aux fins duquel le délégué français s'engageait à éloigner de leur poste un certain nombre de fonctionnaires autochtones pour éviter des pressions anti-turques de la part de l'administration. De leur côté, les Turcs s'engageaient à suspendre leur campagne d'agitation. -Et le communiqué publié à l'issue de ces conversations insistait sur la loyauté et la franchise dont avait fait preuve de part et d'autre les négociateurs.

Les faits allaient aussitôt apporter un démenti à ces déclarations car, dans la nuit du 6 au 7 mai, des agitateurs turcs abattaient à coups de fusil 2 gendarmes dans les rues d'Antioche. Au lieu d'apaiser, la tension alla encore en augmentant après cette agression, et pour faire face à toute éventualité, un bataillon de tirailleurs Marocains fut mandé de Damas.

De retour de Turquie, M.GARREAU prend dans le Sandjak une série de mesures conformes aux accords qu'il avait conclu à Ankara. Alaeddine Bey, secrétaire général du Sandjak, Hassan Bey Gébara, Directeur des Finances, Salaeddine Kousseiry, Caymakam d'Antioche, Rassim Bey, chef du Service des Travaux Publics furent mis aussitôt en congés, tandis que Cheikh Chamsedeine, Chef du Service de l'Agriculture était nommé secrétaire général, et qu'Hadji Edhem Bey, recevait le poste de Caymacam d'Antioche.

Mais le mouvement anti-turc était bien plus fort que la volonté des fonctionnaires français et turcs. Ni M.GARREAU, ni ses subordonnés, ne pouvaient empêcher ces gens-là de s'unir pour éviter la prédominance de la communauté turque qu'ils considéraient comme la première vers l'annexion à la Turquie. Et c'est ainsi que l'union qui s'était déjà produite en janvier 1937, se rétablit de nouveau, et bien plus solidement que par le passé. Dès les premières journées des opérations d'inscription (3 mai 1938) l'allure générale se dessina : les Alaouites sur qui les Turcs comptaient, leur faisaient défection en s'inscrivant dans la Communauté Alaouite et un bon nombre de Turcs fidèles aux traditions religieuses, par suite adversaires du Kémalisme, refusaient de se faire inscrire dans la Communauté turque. Le 4 mai, une échauffourée éclatait à Alexandrette entre Turcs et partisans de l'Union Sandjakienne faisant 6 blessés dont 4 turcs et 2 arabes.

Le 7 mai, le bataillon de Tirailleurs Marocains, commandé par le chef de Bataillon COLLET, arrivait à Antioche, ramenant provisoirement un peu de calme. Mais les opérations électorales démontraient de plus en plus que les Turcs ne constituaient pas la majorité du Sandjak : le 20 mai au soir, dans les seuls Cazas d'Alexandrette et de Kirik-Khan, la Commission de la S.D.N. faisait le relevé suivant : Turcs 47 % - Non Turcs 53 %.

Dans la nuit du 24 au 25 mai, au village de Airangi Charki, dans l'Amouk, une bande turque cernait l'agglomération, assassinait 2 notables, en blessait plusieurs autres et incendiait une maison

Les mesures prises immédiatement pour arrêter les agresseurs et en particulier les perquisitions faites à la Maison du Peuple de Réhanié, furent interprétées par la presse turque, comme des actes de déloyauté de la part de la France à l'égard de la Turquie, la campagne de presse redouble de violence contre les représentants de la France et les attentats deviennent quotidiens :

- 7 mai 1938 : échauffourée à Antioche : 1 blessé grave,
- 27 mai 1938 : un Alaouite est assassiné à Daphné,
- 30 mai 1938 : une échauffourée fait 8 blessés à Antioche,
- 31 mai 1938 : 2 Alaouites sont assassinés à Antioche.

Et pendant que des hommes se faisaient tuer dans le Sandjak, les directives qui venaient de Paris conseillaient de donner satisfaction aux revendications turques.

La tâche des autorités françaises et, en particulier, celle de M. Roger GARREAU, Délégué-Adjoint du Haut-commissaire, devient impossible. Il lui fallait, en effet, suivre loyalement les directives de son gouvernement, éviter de créer à son pays des complications nouvelles dans ces temps troublés et sauvegarder les intérêts de toutes ces communautés aux aspirations divergentes. Lui aussi a fait de son mieux.

En face de cette situation, la Commission de la S.D.N. décide de suspendre pour 5 jours (du 1er au 5 juin), les opérations de recensement électoral.

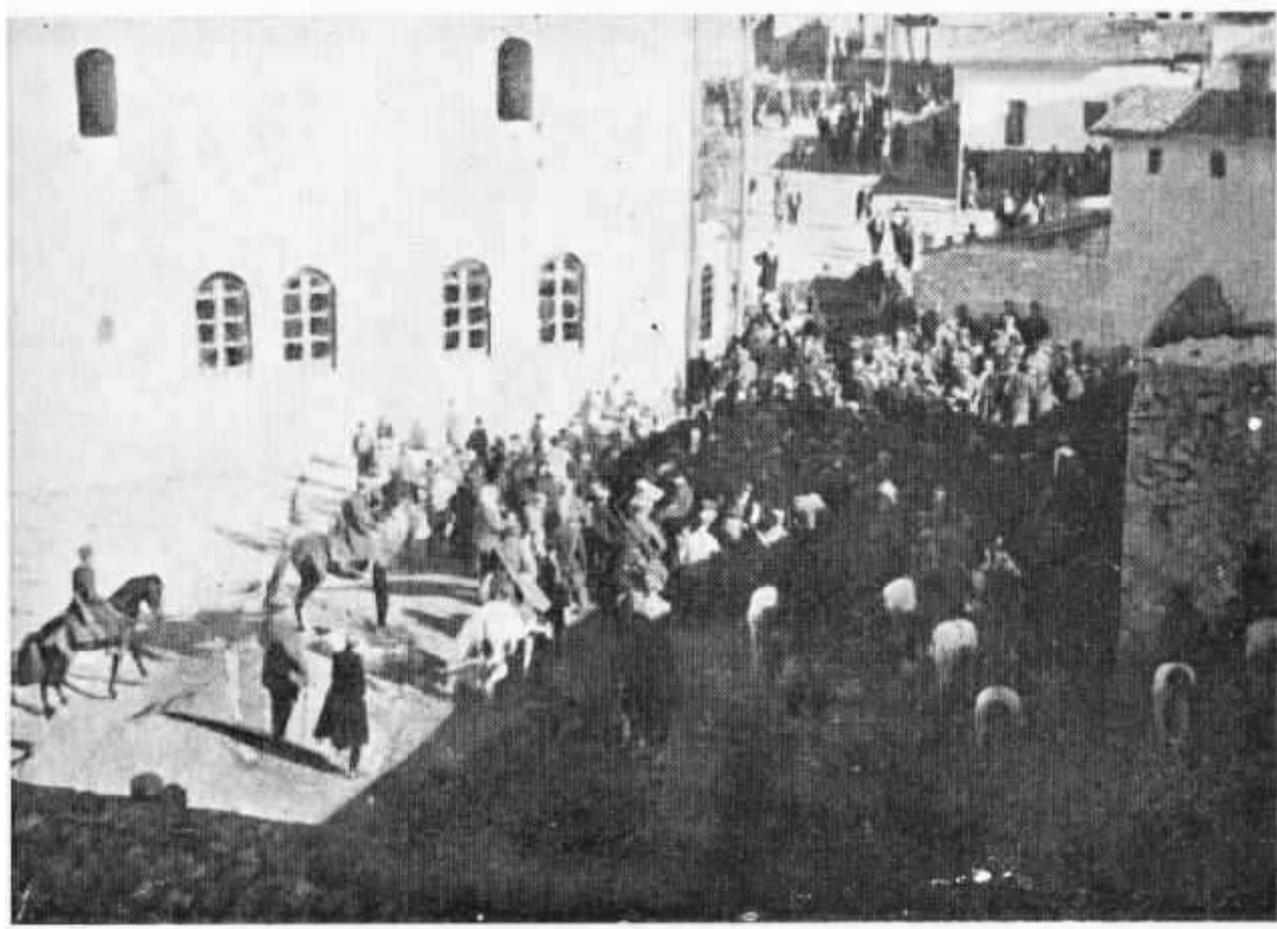
Monsieur GARREAU réunit, à plusieurs reprises, les chefs des communautés non turques et tente de les convaincre qu'il est de leur intérêt d'accorder la prédominance au groupement turc du Sandjak ; mais il se heurte perpétuellement à l'argument suivant : « Si la France veut donner le Sandjak aux Turcs, si la France accepte que l'armée turque occupe le Sandjak, elle est libre de le faire, mais qu'elle le fasse malgré nous ; nous ne pouvons pas nous faire inscrire comme Turcs nous ne le sommes pas ».

Seconde phase : documents photographiques :

Manifestations turques du 1er décembre 1936.

Photos prises et répandues par les propagandistes turcs :







Troisième phase : 1ère partie :

De juin 1938 à 1939, le Colonel COLLET représentant l'autorité française, le Sandjak qui porte alors le nom de Hatay, passe rapidement d'un semblant d'indépendance à l'annexion à la République turc. Aucune argumentation ne parvint à modifier l'attitude de ces groupements qui, jusqu'au jour où l'armée turque entra dans le Sandjak, restèrent fidèles à leur communauté et convaincus que la France les soutiendrait.

Le 3 juin 1938, Monsieur GARREAU était rappelé à Paris et le Chef de Bataillon Collet (promu Colonel un mois plus tard) était nommé à sa place, Délégué-Adjoint du Haut-commissaire dans le Sandjak d'Alexandrette. Dans les déclarations qu'il fit alors aux représentants, le commandant Collet affirma que la décision de son gouvernement, d'appliquer l'accord du 10 mars, en donnant à la communauté turque la majorité parlementaire, était irrévocable, qu'il considérait comme adversaires tous ceux qui s'opposeraient à l'exécution de cet accord et qu'il conseillait à tous de lui faciliter la tâche particulièrement difficile qui lui incombait.

Comme celle de Monsieur GARREAU, l'argumentation du Commandant Collet se heurta à une opposition irréductible. L'un des chefs de l'Union Sandjakienne lui fit la réponse suivante : « il ne nous est pas plus possible de nous faire inscrire dans la communauté turque qu'à vous de vous faire inscrire dans la nation allemande ». (Movsès der Kaloustian)

La gendarmerie recrutée dès lors parmi les éléments turcs du Sandjak et usant de toutes sortes d'arguments fait pression sur la population des villes et des campagnes pour que le pourcentage turc permette d'atteindre l'impossible chiffre de 55 %.

Entre temps, l'état de siège avait été décrété le 4 juin à 12 heures ; le Docteur Abdurhaman Malek et Soureya Bey Khalaf, l'un et l'autre, membres influents de la Maison du Peuple d'Antioche, étaient nommés, le premier Vali (Administrateur) du Sandjak, le second, Camymakam d'Antioche.

C'est dans de telles conditions que les opérations électorales recommencèrent dans la région d'Antioche. La pression sur la population s'accroît à tel point en faveur de la Turquie, que la commission de la S.D.N. publie le communiqué n°14, dans lequel ses membres protestent avec la dernière énergie contre cette pression et déclarent que chacun peut continuer à se faire inscrire librement dans la communauté de son choix. Et si le pourcentage des Turcs augmente légèrement, il est encore bien loin d'atteindre les 55 % nécessaires à l'application de l'accord du 10 mars 19

12 juin 1938 : Sur ces entrefaites, s'ouvre à Antioche, une conférence d'Etat-Major franco-turque chargée d'élaborer les modifications de la coopération militaires de la France et de la Turquie dans le Sandjak d'Alexandrette. La délégation turque présidée par le Général HASSIM GUNDUZ arrive à Antioche le 12 juin, et donne aux turcs l'occasion de manifester leurs sentiments de fidélité à l'égard de la Turquie (1).

Dans la nuit du 14 juin, un portefaix turc est assassiné à Antioche sur la limite des quartiers turcs et arabes. - Bien qu'aucune preuve de culpabilité ne puisse être relevée contre eux, les Chefs de l'Union Sandjakienne (Zeki Arsouzi, Selim Khoury, etc) sont arrêtés. Mais le lendemain matin à l'aube, les femmes alaouites descendaient en masse des quartiers d'Affan et tentaient de délivrer les prisonniers - la gendarmerie ouvrit le feu sur elles : deux furent tuées, le reste se disloqua

22 juin 1938 : Après ces mesures, les Alaouites restaient alaouites et le pourcentage turc ne s'élevait guère. - C'est alors que le gouvernement d'Ankara, prenant les devants, envoya une note de protestations à Genève accusant la Commission du Sandjak de ses travaux. - Le 22 juin, sentant que leurs efforts seraient vains, les membres de la Commission REIMERS suspendaient leurs travaux et décidaient de rentrer en Europe.

Tous les non-turcs sentent alors qu'ils ne peuvent plus compter sur personne : leurs chefs sont en fuite ou en prison, la liaison est coupée avec le gouvernement de Damas, la gendarmerie interdit leur rassemblement, 2 alaouites sont tués à Djedaidé près de Soueidié le 24 juin, l'entrée des troupes turques dans le Sandjak est

annoncée comme imminente, tous ceux qui peuvent fuir s'en vont vers la Syrie, passant à travers le réseau de surveillance établi sur la frontière, en un mois, plus de 20 000 personnes principalement de l'Amouk et d'Alexandrette, quittent ainsi leurs foyers. Ceux qui ne peuvent partir baissent la tête et reprennent une attitude passive en face du destin (2).

La conférence d'Etat-major, présidée par le Général HUTZINGER qui siégeait au Lycée d'Antioche, poursuivait pendant ce temps ses travaux qui durèrent 22 jours, et aboutirent le 3 juin à une entente dont le fond devait, en principe, rester secret, mais les faits allaient immédiatement en montrer le contenu. La Turquie avait obtenu le droit de faire pénétrer 2 bataillons d'infanterie et 1 escadron de cavalerie sur le territoire du Sandjak, contre la promesse de ne favoriser en rien, en cas de conflit, les adversaires de la France. D'un côté la Turquie obtenait ainsi une satisfaction concrète ; de l'autre, la France recevait une promesse d'amitié.

Juillet 1938 : Le 5 juillet à 5 heures du matin, les troupes turques franchissaient la frontière à Hadjilar et à Payas, accueillies partout avec enthousiasme par la population turque tandis que les autres éléments restaient dans leurs maisons et leurs quartiers. Les troupes prirent garnison à l'ouest de la ligne formée par la vallée du Kara-Sou, le lac d'Antioche et la Basse Vallée de l'Oronte ; les troupes françaises étaient cantonnées à l'Est de cette ligne : les villes d'Alexandrette, Antioche et Kirik-Khan, avaient une garnison mixte.

Troisième phase : 2ème partie :

L'occupation militaire turque et française devait durer en principe jusqu'à l'établissement du nouveau régime ; il fallait donc reprendre les opérations électorales interrompues à la suite de la démission de la commission de la S.D.N., présidée par M.REIMERS.

Une nouvelle commission franco-turque, présidée du côté français par le Colonel Collet, et du côté turc par S.E. CEWAD ACIKALIN, ministre plénipotentiaire de la République Turque, fut formée, et elle entreprit de poursuivre les inscriptions dans toutes les régions où la commission de la S.D.N. n'avait pu les terminer et de les reprendre dans certaines régions où les Turcs affirmaient avoir été lésés (en particulier dans le Nahie de Réhanié-).

En général, les membres de ces sous-commissions furent choisis parmi les éléments turcs et, en particulier, parmi les instituteurs qui s'étaient faits remarquer par leur sympathie pour la Turquie. Les résultats de ces opérations furent plus favorables à la Turquie que les dirigeants turcs ne l'espéraient, car les Chrétiens Orthodoxes et les Alaouites sentant que toute réaction était vaine, se laissèrent inscrire dans la communauté turque sans protester.

Le nombre des optants turcs devint alors si grand qu'il fallut lutter contre les gens de toute origine qui cherchaient à se faire inscrire dans la communauté turque pour obtenir avec leur carte d'électeur une sorte de certificat de sympathie à l'égard de la Turquie susceptible de protéger, le cas échéant, leurs biens et leurs familles.

Août 1938 : A la suite de ces opérations, la commission électorale prit, le 2 août 1938, la décision n°15, qui donne à la communauté turque le nombre de 22 députés conformément à l'accord de mars 1938 :

Décision n°15 :

La commission des Elections du Sandjak d'Alexandrette, considérant que conformément aux dispositions de sa décision n°13, les inscriptions électorales ont été closes le 1er août à 18 heures, après examen des listes dressées par les bureaux électoraux, décide :

I - Le chiffre des électeurs inscrits est arrêté ainsi qu'il suit :

- 1- Communauté turque : 35847
- 2- Communauté alaouite : 11319
- 3- Communauté arménienne : 5504
- 4- Communauté arabe : 1845
- 5- Communauté grecque-orthodoxe : 2098
- 6- Autres Communautés : 359

II - Le nombre des électeurs du deuxième degré est, en conséquence, déterminé comme suit :

- 1- Communauté turque : 358
- 2- Communauté alaouite : 113
- 3- Communauté arménienne : 55
- 4- Communauté arabe : 18
- 5- Communauté grecque-orthodoxe : 20

III - La répartition des sièges à l'Assemblée du Sandjak entre les différentes communautés est fixée comme suit :

- 1- Communauté turque : 22
- 2- Communauté alaouite : 9
- 3- Communauté arménienne : 5

- 4- Communauté arabe (sunnite) : 2
- 5- Communauté grecque-orthodoxe : 2

IV - La répartition entre les différents cazas des mandats d'électeurs au second degré et de députés attribués à une communauté pour l'ensemble du Sandjak, telle qu'elle est prévue par les dispositions de l'article 34 du règlement des élections, sera arrêtée le 3 Août par la Commission.

Enfin la commission électorale considérant que le nombre des candidats correspondait exactement au nombre des députés prévu par la loi électorale, pour chacune des communautés, nomma par décision n° 23 du 20 Août 1938, et, sans procéder au scrutin, les 40 députés de l'Assemblée Législative

Troisième phase : 3ème partie :

Septembre 1938 : Le Parlement des Quarante se réunit pour la première fois le 2 Septembre 1938, dans la salle du cinéma Empire, à Antioche.

Le colonel COLLET, représentant du gouvernement français et S.E. CEVAD ACIKALIN, représentant de gouvernement turc, occupaient les places d'honneur en face du docteur Abdurhaman, administrateur du Sandjak. Dans les tribunes, se groupaient un grand nombre d'invités, parmi lesquels on remarquait les Consuls de Turquie, d'Angleterre, d'Italie, à Antioche et Alexandrette. Au dehors se massait une foule d'environ 20.000 spectateurs enthousiastes. La fanfare et une compagnie turque d'infanterie de montagne ainsi qu'une compagnie française de tirailleurs marocains rendaient les honneurs.

Après le discours inaugural du doyen d'âge, l'assemblée procéda à l'élection de son président et de deux vice-présidents. M. ABDULGHANI TURKMAN fut élu Président, MM. WADI KARABAY et ZEIN EL ABDIN MARUF furent élus Vice-Présidents.

Dans un discours très applaudi, le nouveau Président rappela les efforts de la population pour obtenir l'indépendance et il exprima sa reconnaissance au Président Ataturk et à la France, qui surent résoudre dans la paix la délicate question du Sandjak, base d'une entente durable entre la France et la Turquie.

Après la prestation du serment de fidélité des députés au statut organique et à la loi fondamentale, l'assemblée élit à l'unanimité, S.E. TEYFOUR BEY SOKMEN, Président du Sandjak, et décida que « l'entité distincte » du Sandjak d'Alexandrette s'appellerait désormais le « Hatay ».

Les députés des groupements orthodoxes, arméniens, alaouites se succèdent à la tribune et exprimèrent eux aussi leur satisfaction de voir enfin tranché un litige dont souffraient toutes les communautés.

L'assemblée clôtura ses débats par le vote d'une motion de reconnaissance aux représentants de la France et de la Tur..ie.

A la séance du Mardi 6 Septembre 1938, l'Assemblée accordait sa confiance au nouveau gouvernement présidé par le Docteur ABDULRAHMAN MALEK, et adoptait comme pavillon officiel du Hatay le drapeau rouge avec le croissant blanc et l'étoile rouge entourée d'un liseré blanc, c'est à dire le drapeau turc sauf le point rouge à l'intérieur de l'étoile blanche.

Il importe de remarquer que les cinq membres du nouveau gouvernement (1) ne font pas partie de l'assemblée législative, et sont tous des turcs, originaires du Sandjak, ayant fait leurs études en Tur..ie. Quelques sous-secrétaires d'Etat appartiennent aux autres communautés mais ne détiennent en fait aucun pouvoir.

L'attitude de ce gouvernement est caractérisée par une extrême docilité à l'égard du gouvernement d'Ankara qui transmet, par l'intermédiaire des Consuls de Turquie dans la Sandjak, des ordres qui sont

immédiatement exécutés. Autrement dit, le gouvernement turc s'est substitué indirectement mais réellement à l'autorité mandataire émanant de la S.D.N.

D'ailleurs, l'une des premières mesures de ce gouvernement fut de licencier les techniciens français des divers services administratifs :

M. COSTE	Inspecteur des Travaux Publics
M. MERLAT	Conservateur du Musée
M. BRUNET	Chef d'atelier des T.P.
MM. WELHEM	Membre de la Cour Suprême du Sandjak
NAUGAIN	Membre de la Cour Suprême du Sandjak
De BAUBRUIN	Membre de la Cour Suprême du Sandjak
SPINER	Membre de la Cour Suprême du Sandjak
M. RONIEU	Chargé de la capitainerie du port D'Alexandrette
M. BAZANTAY	Inspecteur de l'Enseignement

Ces mesures qui ont pour but évident d'éliminer l'influence française sont cependant accompagnées de protestations d'amitié à l'égard de la France, et si les maladresses apparaissent trop lourdes, le gouvernement du Hatay déclare qu'il ne s'agit là que de simples malentendus. L'administration des douanes qui, relevant du Haut-commissariat de la République française, demeurait le seul obstacle devant l'emprise turque, a été abandonnée aux autorités du « Hatay » le 20 Octobre 1938. Le prestige de la France a disparu : le 25 Septembre 1938, un officier français, le Lieutenant CHABOT, était abattu dans une rue d'Antioche à coups de revolver, au cours d'une banale discussion, par un sous-officier turc, sans déterminer dans la foule le moindre mouvement extérieur de réprobation.

Par contre, ce meurtre consterna les officiers turcs de la garnison qui exprimèrent leurs regrets au Colonel COLLET. Comme le Lieutenant CHABOT n'était pas mort sur le coup et qu'il était question de transfusion pour essayer de le sauver, un officier turc offrit spontanément son sang. L'offre ne fut pas acceptée car elle était inutile ; mais je n'ai jamais su si le meurtrier avait été arrêté et puni.

Le 2 Septembre, à l'occasion de la séance inaugurale de l'assemblée législative, le Président de la Chambre tout en exprimant bien haut ses sentiments de reconnaissance à l'égard de la Tur..ie, et de son Chef, le Président Ataturk, n'oubliait cependant pas de prononcer quelques paroles polies à l'égard de la France. Le 1er Novembre 1938, un pas de plus a été franchi, le fossé entre la France et le Sandjak se creuse, il n'est plus question de la France ; toute la reconnaissance du Président TEYFOUR BEY SOKMEN va à la Turquie, comme en font foi les paroles suivantes qu'il prononça à la séance d'ouverture de la session parlementaire : « Ainsi que cela a été exposé à maintes occasions, le Hatay qui à été depuis 20 ans le théâtre de nombreux événements, a finalement obtenu ses revendications grâce à la volonté inébranlable du Grand Sauveur Ataturk.

La marche vers l'annexion (1) de cette région à la République Turque se poursuit (Novembre 1938) sans rencontrer d'obstacles. L'influence française disparaît rapidement de toutes les branches de l'activité et, en particulier, de l'enseignement où la place de la langue française et de la langue arabe a été réduite au minimum. Dans quelques années, l'influence culturelle française risque de n'être plus qu'un souvenir, à moins qu'elle ne prenne une autre forme sur un plan plus élevé que celui de l'organisation scolaire.

En résumé, au 30 Novembre 1938, l'influence de la France a disparu :

- 1- des Services spéciaux, ces officiers français n'ont plus d'autorité ni même de contacts avec les gens du pays qui les fuient de peur de se compromettre aux yeux des turcs du Hatay.
- 2- de la Délégation, le Délégué du Haut-commissaire ne contrôle plus ni arrêté gouvernemental ni aucun acte administratif.
- 3- de la Justice, les Magistrats français de la Cour Suprême ont été remis à la disposition de leur Administration d'origine à la fin d'Octobre 1938.
- 4- du Service de l'Instruction Publique, l'Inspecteur français de ce Service fut remis, sur sa demande, à la disposition de son Administration d'origine au début d'Octobre 1938.

Le français, langue véhiculaire de l'enseignement secondaire scientifique, a été remplacé par le turc ; le français a été supprimé de l'enseignement primaire officiel. Les jeunes gens qui poursuivaient leurs études supérieures à la Sorbonne ou dans les écoles supérieures françaises ont été privés de leurs bourses d'études et rappelés dans le Sandjak.

Tel est le résultat de l'accord du 10 Mars 1938.

La seule trace de la force française résidait en Décembre 1938, dans l'occupation militaire mixte franco-turque. Il suffira désormais de peu de chose pour que le Parlement des Quarante proclame, en 1939, l'annexion pure et simple du Hatay à la République turque.

Le Colonel COLLET, comme ses prédécesseurs, a fait son devoir de son mieux, obéissant à sa conscience et aux directives de ses chefs. L'erreur qu'il a commise, comme bien d'autres français d'ailleurs, a été de croire un moment que la Turquie accepterait la semi-indépendance du Hatay.

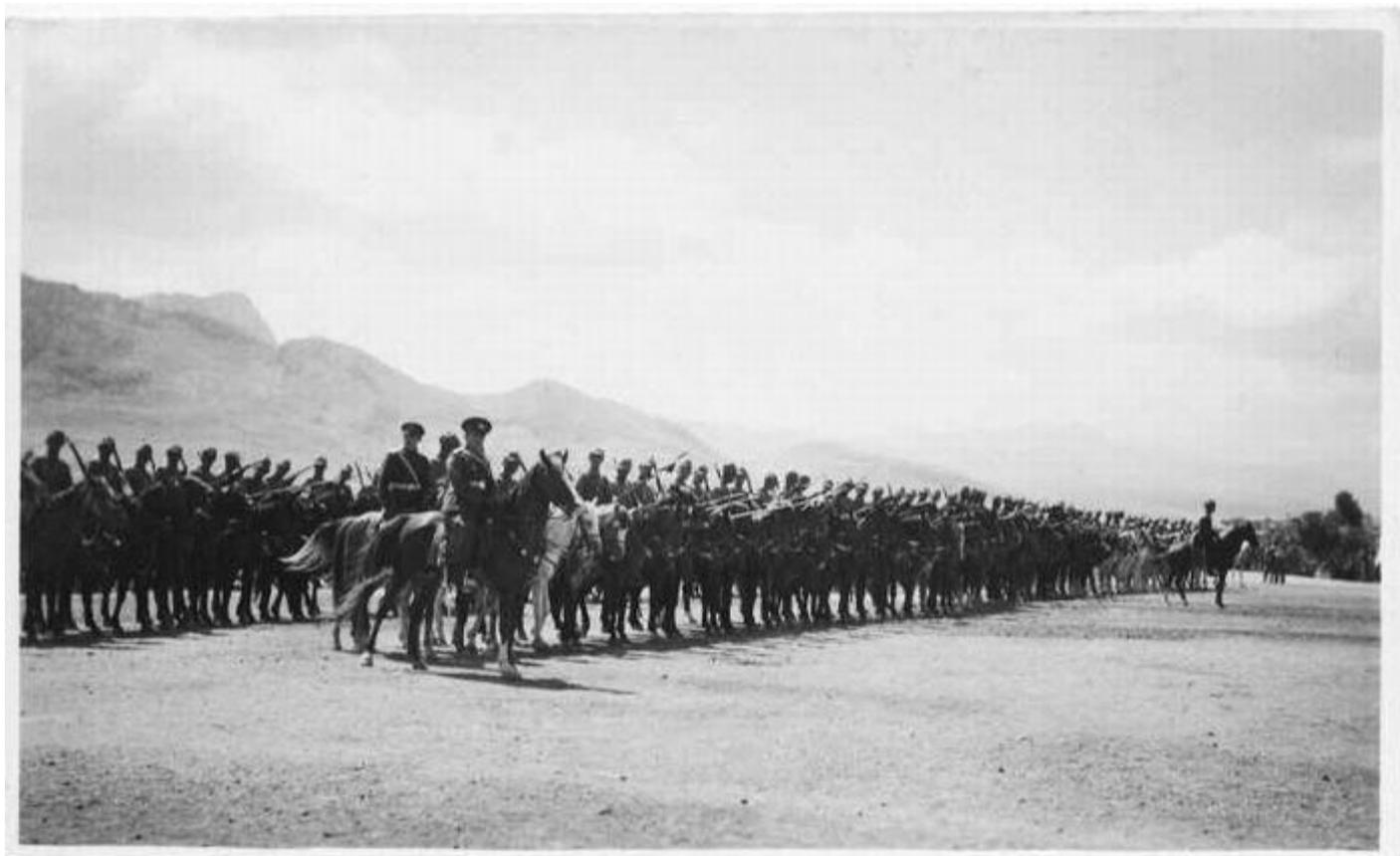
Quelques-uns (et en particulier les membres des Communautés non turques du Sandjak) ont vivement critiqué la sévérité de ses mesures de police, mais, si le gouvernement français avait vraiment décidé de concéder à la Turquie un droit d'ingérence permanent dans la Sandjak avant de lui permettre de l'annexer, la méthode suivie par le Colonel COLLET était la seule qui put amener cet état de choses sans déterminer de plus graves effusions de sang dans le heurt des clans antagonistes.

Il ne faut donc pas incriminer les individus qui, sur place, étaient chargés de l'exécution : les évènements internationaux les ont tous fait entrer dans un engrenage dont ils ne pouvaient plus sortir qu'en demandant leur rappel

Troisième phase : documents photographiques :

Ci-dessous : Antioche, 30 Août 1938. Escadron de cavalerie turque qui occupa le Sandjak.

Au fond, la chaîne de l'Amanus vue d'Antioche.



Ci-dessous : Antioche 30 Août 1938. Tribune d'honneur au cours d'une cérémonie turque à Antioche.

Au premier plan, le colonel Collet et à sa gauche SE Cewad Acikalin.



Antioche
30 Août 1938

Conclusions :

Il est indéniable que la France, puissance mandataire, a fait au Levant une oeuvre profondément humaine, mais dans le conflit du Sandjak d'Alexandrette, notre Gouvernement d'alors a commis une faute(1).

Le point de vue de la Turquie se soutient, même si ses méthodes de propagande sont discutables ; le point de vue de la Syrie se soutient également, même si ses partisans furent maladroits ; mais le point de vue français a toujours manqué de netteté. En voulant satisfaire à la fois la Syrie et la Turquie, nous avons donné une pénible impression d'indécision qui a indisposé l'un et l'autre pays, ainsi que les représentants de la S.D.N.

Ce qui paraît impardonnable, c'est la légèreté avec laquelle la France a compromis ceux-la même qui avaient confiance en elle.

Pourquoi faire des promesses de fermeté alors qu'on n'est pas certain de les tenir ?

Ceux qui ont vu les films de camions transportant des Arméniens, des Chrétiens de langue arabe et des familles de toutes communautés s'en allant vers Alep ou Lattaquié avant l'annexion du Sandjak à la Turquie, conserveront le souvenir douloureux d'un des premiers convois de personnes déplacées dont le reste du monde allait bientôt voir en grand le triste spectacle.

Enfin, il paraît difficilement de réfuter la thèse syrienne (2) qui se résume comme suit :

« La France avait reçu de la S.D.N. la mission d'être la tutrice de la Syrie et, en cette qualité, elle ne devait pas, dans son propre intérêt diplomatique, utiliser les biens de sa pupille. Ayant reçu son mandat de la S.D.N., elle pouvait sans doute le remettre à cette même S.D.N. mais ne devait pas en disposer à sa guise sans l'accord de la Syrie.

Si les événements internationaux d'alors lui interdisaient d'utiliser son armée pour protéger le Sandjak, il valait mieux subir un éventuel coup de force que d'y consentir après la démission de la commission de la S.D.N. car, dans la houle de l'histoire, la question peut, un jour, se poser, en droit international de savoir sur quelles bases juridiques incontestables s'est opéré ce transfert de territoire. L'assemblée du Hatay qui proclama cette annexion ne peut être considérée comme ayant été singulièrement élue puisque la Commission de la S.D.N. s'était désistée avant d'avoir terminé ses travaux. Seul, un accord librement

négocié entre la Turquie et la Syrie peut résoudre ce problème que la France, inquiète des événements qui bouleversaient l'Europe en 1937 et 1938, a laissé se régler d'une manière juridiquement trop sommaire. »

A la vérité, les turcs, maîtres de ce territoire ne se montrèrent point tyranniques ; un effort considérable fut entrepris par eux pour doter le pays d'un équipement moderne et lui donner la prospérité économique.

Nous croyons au droit des nations à disposer d'elles-mêmes, mais quand par suite du brassage des populations, les nations se trouvent imbriquées les unes sur les autres ou enchevêtrées d'une manière inextricable sur le même territoire, nous pensons que pour éviter aux individus des souffrances inutiles et la domination par la force de l'une des nations sur les autres, il est préférable de faire appel à la raison et de calmer l'exaltation nationale.

Des concessions s'imposent naturellement de l'une à l'autre des communautés pour permettre aux hommes de travailler tranquillement et de vivre avec dignité, sans complexe d'infériorité ni de supériorité. Les faits ont démontré dans de nombreux cas la possibilité de cette coexistence pacifique de diverses communautés dans un même pays aussi bien en Europe que dans le Proche-Orient.

L'essai timidement tenté en ce sens par la S.D.N. et par la France dans le Sandjak d'Alexandrette a échoué parce que la conjoncture internationale à la veille de la guerre de 1939 n'était pas favorable à une solution de raison.

[- Résumé de la thèse turque : exposée à la S.D.N. le 14 Décembre 1936 par M. RUSTU ARAS.](#)

[- Résumé de la thèse française exposée à la S.D.N. le 15 Décembre 1936 par M. VIENOT.](#)

Conclusion : résumé de la thèse turque :

Discours de M. RUSTU ARAS à la S.D.N., le 14 Décembre 1936. (1)

Le représentant de la Turquie propose dans son discours deux choses :

- 1- exposer la position juridique et politique des populations mêlées du Sandjak d'Alexandrette ;
- 2- attirer tout spécialement l'attention sur les mesures conservatoires qui assurent la sécurité des différentes populations du sandjak.

Fond du litige :

La thèse de la Turquie est que le Sandjak d'Alexandrette a été confié par la Turquie à la France directement, non par l'intermédiaire de la S.D.N. et que la France ne saurait, sans renier les engagements contractuels qu'elle assume vis-à-vis de la Turquie, lier le sort politique du Sandjak d'Alexandrette à celui de la Syrie. Si l'on veut donner au Sandjak une indépendance politique, la Turquie demande que ce soit une indépendance personnelle, non celle qui consisterait à le faire entrer dans le cadre de l'unité syrienne. Le représentant de la Turquie appuie sa thèse sur des arguments juridiques et rappelle les dispositions des principaux actes diplomatiques qui ont rapport au Sandjak.

« En 1919, le pacte de la S.D.N. a formulé des principes en application desquels le Conseil Suprême des Alliés a adopté à San Remo, un protocole portant attribution à la France du mandat sur la Syrie. Mais quelle était la contrée dénommée « la Syrie » et quel en était l'aspect géographique, politique et juridique ?

Si la Syrie englobait tous les territoires se trouvant à cette époque placés sous l'occupation de fait du gouvernement français, elle comprenait donc en plus de la communauté syro-libanaise, de langue arabe, celle de langue et de race turque de Cilicie. Si telle était la conclusion à tirer de l'Acte de San Remo, il y a lieu de se demander comment, par un accord ultérieur de bon voisinage, la France a pu restituer à la Turquie les territoires qui lui avaient été confiés en tant que mandataire.

Mais si l'expression géographique « Syrie » n'avait pas une étendue aussi démesurément amplifiée, comment admettre que l'attribution du mandat, faite en 1920, puisse s'étendre jusqu'à des territoires au sort encore juridiquement indéterminés comme ceux du Sandjak d'Alexandrette ? En réalité, sur ces territoires, aucune attribution de mandat n'a lieu de la part du Conseil Suprême. »

Un autre acte fut le tracé d'une frontière politique :

« Lorsqu'en 1921, la Turquie a tracé avec la France une ligne de démarcation, inconditionnelle sur sa plus grande partie mais conditionnelle sur la partie touchant le territoire du Sandjak, et lors que ces pays ont fait de cette ligne, en 1923, une frontière politique, sans rien modifier des conditions qui y avaient été antérieurement attachées, il n'y avait pas de mandat français sur le Sandjak, et ce n'est pas, comme mandataire que la France a assumé des obligations vis-à-vis de son pays :

L'accord d'Ankara (1921) et le traité de Lausanne (1923) précisent encore la situation des populations du Sandjak d'Alexandrette.

Dans cette partie de son ancien territoire conditionnellement abandonnée, la Turquie ne voyait pas que les populations destinées à jouir d'un régime autonome dans le cadre de l'autorité française ; elle n'avait à aucun moment songé à admettre l'existence d'une entité politique syrienne au nom de laquelle la France prendrait possession d'une communauté turque pour le placer un jour définitivement sous le joug d'une communauté non turque.

La charte du mandat élaborée en 1922 et mise en vigueur au mois de Septembre 1925, ne peut s'étendre au territoire du Sandjak qui reste, après comme avant l'adoption de ce document, distinctement et conditionnellement placé sous la seule autorité du gouvernement de la République française. La charte du mandat ne parle pas du Sandjak ; ce serait là une preuve suffisante de ce que je viens d'avancer. Mais il y a plus. Cet acte institue les langues française et arabe comme seules langues officielles sur tout le territoire du mandat, alors que les traités de 1921 et de 1923 reconnaissent la langue turque comme langue officielle pour la région autonome d'Alexandrette et d'Antioche. »

Mesures conservatoires :

« Nous venons proposer à la S.D.N., dans cette période de contestations, de prendre en main la destinée du Sandjak. Que les troupes françaises et celles composées d'éléments hostiles à la Turquie et aux turcs se retirent des territoires contestés. Qu'un petit détachement de gendarmerie neutre y soit sous la direction effective d'un commissaire de la S.D.N. Qu'aucun fait nouveau, de la part de la Turquie, de la France et de la Syrie, ne viennent préjuger la solution à intervenir. Que soit créée, enfin, cette atmosphère favorable à l'entente entre les intéressés ou aux délibérations efficaces de votre haute institution.

Conclusion : résumé de la thèse française :

Discours de M. VIENOT à la S.D.N., le 15 Décembre 1936. (1)

La thèse française est que le Sandjak d'Alexandrette a été confié par la S.D.N. à la France en mandat, comme le reste de la Syrie et que le sandjak entre politiquement et juridiquement dans le cadre de l'unité syrienne.

Contre la thèse turque, le représentant de la France cite un témoignage extrait de la lettre qu'a adressée S.E. l'Ambassadeur de Turquie à Paris au Ministre des Affaires Etrangères français, le 10 Octobre 1936(2).

« En effet, dès la fin de la guerre, la France a assumé un mandat sur l'ensemble de l'entité géographique que représentent les territoires détachés de l'ancien Empire ottoman et placés sous son autorité.

Or, parmi les territoires du Levant sous mandat français, il existe une région au sujet de laquelle la France a, dès le début, assumé un engagement d'ordre international » (Il résulte du contexte que cette région est le Sandjak d'Alexandrette lui-même).

Ensuite, le représentant de la France reprend l'examen des actes diplomatiques concernant le Sandjak d'Alexandrette, et répond aux arguments apportés par le représentant de la Turquie.

« L'article 22 du Pacte de la S.D.N. du 28 Juin 1929, en même temps qu'il reconnaît la vocation à l'indépendance des communautés détachées de l'ancien Empire ottoman, établit le principe d'une tutelle provisoire à laquelle ces communautés doivent être soumises et précise le caractère émancipateur de cette tutelle.

L'acte de San Remo, par lequel furent attribués à la France et à la Grande-Bretagne, les mandats sur les communautés détachées de l'Empire ottoman, est du 25 Avril 1920. Dès cette date, donc, la position juridique de la France au Levant était clairement définie. Les territoires qui lui étaient confiés ne constituaient pas une terre de souveraineté française. La France avait seulement mission de prendre toutes dispositions utiles pour constituer les communautés peuplant ces territoires en Etats aptes à l'exercice de la pleine souveraineté et de la complète indépendance.

Cette tâche était double : la puissance mandataire devait à la fois doter ces Etats d'une organisation politique et administrative et fixer leur frontière.

Sur le plan intérieur, l'autorité mandataire s'attacha d'abord à l'établissement d'une organisation administrative sur le plan de la province. C'est ainsi que la région d'Alexandrette primitivement constituée en Sandjak autonome dans le cadre de la zone Ouest, directement administré par les autorités françaises, fut rattaché au gouvernement le 1er Septembre 1920. Puis, lorsque fut constitué, par arrêté du 28 Juin 1922, l'état syrien, le gouvernement d'Alep, y compris le Sandjak autonome d'Alexandrette fut rattaché à cette Etat.

Parallèlement à cette oeuvre d'organisation intérieure se poursuivait la fixation des frontières qui fit l'objet d'une série d'accords avec les Etats voisins. Le premiers des règlements auxquels la Puissance mandataire a procédé à cette fin est l'Accord d'Ankara de 1921 confirmé par l'article 13 du Traité de Lausanne. L'Accord d'Ankara trace, entre territoire syriens et turcs, une ligne qualifiée de frontière à l'article 8, qui laisse les régions situées au sud de la limite ainsi tracée, lesquelles comprennent le Sandjak d'Alexandrette. Parmi les clauses de diverse nature, cet accord contient un article 7 qui stipule, en faveur du Sandjak, un régime administratif spécial non entièrement défini, ainsi que des facilités linguistiques et culturelles pour les éléments de race turque habitant la région. Quelle meilleure preuve que cette circonscription administrative, en faveur de laquelle étaient prévus des privilèges particuliers, devait s'inscrire dans le cadre d'une entité politique plus étendue et dont la langue dominante n'était pas la langue turque ?

Enfin, le 24 Juillet 1923, le Traité de Lausanne stipulait expressément que la frontière de la Turquie avec la Syrie était la frontière définie à l'article 8 de l'Accord franco-turc du 20/10/1921.

Quelles sont les conclusions qui se dégagent de ces textes et de la succession des dates auxquelles ils sont intervenus ? La première, c'est que la France, en traitant avec la Turquie en 1921, agissait en vertu de son mandat, elle n'avait pas d'autre qualité pour le faire, et d'autres raisons déterminantes de le faire que le mandat. La seconde, c'est que la France ne s'était jamais vu attribuer des droits de souveraineté

sur le territoire syrien, ne pouvait acquérir cette souveraineté sur quelque partie que ce soit du territoire par un accord destiné simplement à fixer les frontières. La troisième, c'est que la France agissait pour le compte de la communauté syrienne qui, à l'époque, se présentait encore comme un assemblage de provinces, mais dont la constitution en Etats appelés à l'indépendance était stipulés depuis le 29 Juin 1919. La quatrième, enfin, c'est que le Sandjak ne possédait aucune vacation spéciale à l'indépendance en dehors de la communauté syrienne à laquelle il appartenait. »

Ensuite, le représentant de la France montre comment le Traité franco-syrien, paraphé à Paris le 9 Septembre 1936, contient des dispositions spéciales qui sont une garantie supplémentaire pour les éléments turcs du Sandjak d'Alexandrette.

« D'après les stipulations du Traité franco-syrien, l'émancipation de la Syrie n'affectera en rien le régime spécial du Sandjak ni les droits dont bénéficient les éléments turcs de sa population. Ce régime et ces droits sont stipulés dans l'Accord d'Ankara. Cet accord, comme tout ceux que la Puissance mandataire a contractés au nom de la Syrie et pour son compte, sera repris en charge, en vertu d'une disposition expresse du Traité franco-syrien par le gouvernement syrien.

Les différents éléments de la population du Sandjak bénéficieront, en outre, des stipulations inscrites dans le Traité franco-syrien en ce qui touche les garanties de droit public stipulées dans la constitution syrienne en faveur des individus et des communautés. Le gouvernement syrien s'engage à l'égard du gouvernement français lui reconnaissant ainsi un droit d'intervention en la matière - à maintenir ces garanties et à leur donner plein effet. Aux termes de la constitution syrienne, les communautés peuvent fonder des écoles pour l'enseignement des enfants dans leur propre langue, et l'article 24, relatif au caractère officiel de la langue arabe, réserve expressément le cas où d'autres langues lui sont adjointes en cette qualité par un accord international. Le seul accord comportant une clause de cette nature est l'accord d'Ankara. »

Le représentant de la France rappelle ensuite que le gouvernement français a tenu à offrir au gouvernement turc de discuter avec lui le régime spécial du Sandjak et les conditions dans lesquelles son maintien pourrait être le plus efficacement assuré.

« Le gouvernement turc ne s'est pas estimé satisfait de cette offre. Il a insisté pour remettre en cause l'allégeance politique du Sandjak et pour obtenir l'érection de cette circonscription administrative de l'Etat syrien en Etat indépendant. Cependant la constitution du Sandjak en Etat indépendant n'est pas contenue dans l'Accord d'Ankara, dont j'ai analysé les dispositions. Elle est contraire aux stipulations de l'article 1ier de l'Acte de mandat, qui ne prévoit l'accession à l'indépendance que de deux Etats nommément désignés, à savoir le Liban et la Syrie. Elle se traduirait enfin, pour la Syrie, par une perte de territoire, puisque le Sandjak fait partie du territoire syrien depuis la constitution de la Syrie en Etat, soit depuis 1922. Elle est donc contraire aux dispositions de l'article 4 de l'Acte de mandat, aux termes duquel la Puissance mandataire a la charge de garantir la Syrie contre toute perte de territoire.

La conclusion des négociations franco-syrienne a soulevé, dans tout le monde arabe, un grand mouvement de joie et d'espoir. Au cas où le Conseil de la S.D.N. déciderait de donner de la doctrine mandataire, une interprétation telle que la séparation du Sandjak d'avec la Syrie dut s'ensuivre, l'opinion syrienne, et d'une façon générale, l'opinion arabe, serait amenée à constater que l'indépendance syrienne aurait pour corollaire, non la réalisation de l'unité syrienne, mais l'amputation d'un territoire rattaché à la Syrie depuis que la Syrie existe en tant qu'Etat, c'est-à-dire depuis quatorze ans. »

MESURES CONSERVATOIRES

« Le gouvernement français est prêt à donner son assentiment aux dispositions qui auraient pour objet d'éviter des incidents sur la frontière et dans le Sandjak même. Toutefois, il ne peut perdre de vue les considérations suivantes :

1- La Puissance mandataire est dotée de certaines attributions, en ce qui concerne notamment le maintien de l'ordre, qui forment partie intégrante des obligations que lui impose son mandat ; elle ne pourrait être favorable à des mesures qui équivaldraient à une suspension partielle de ce mandat ;

2- Le conseil de la S.D.N. sera certainement désireux d'éviter toutes mesures qui paraîtraient préjuger sa décision quant au fond ; des mesures de cette nature seraient, en effet, vivement ressenties par l'opinion syrienne qui suit cette affaire avec une particulière attention et dont l'émotion risquerait de troubler en Syrie le calme que, dans les circonstances présentes, il importe de maintenir également dans toutes les parties du territoire sous mandat. »

(Prochain rapport n°4 sur « la saison culturelle turque »: Proposition de résolution)

En hommage à Monsieur De Pierre BAZANTAY 1899-1989

Le présent rapport sera dédié à l'Assemblée des Arméniens d'Arménie Occidentale.

Arménag APRAHAMIAN
Président du Conseil National Arménien

Այս զեպիտան հարաբերանի Ազգային Իրաւունք

ANAAO©2008

Reproduction Interdite par l'article L.111-1 du code de la propriété intellectuelle (CPI)